

L'URGENCE D'AGIR POUR ATTIRER ET RETENIR LES MEILLEURS ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À MONTRÉAL



Positionnement commun en matière
d'attraction, d'accueil,
d'intégration et de rétention
des étudiants internationaux
à Montréal



Le présent avis a été réalisé dans le cadre des travaux de la démarche « Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation » de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, et plus particulièrement de son comité *L'ouverture aux citoyens du monde*, dont la liste des membres figure à la fin du document.

Montréal International a apporté un soutien particulier à sa réalisation, en assurant notamment le travail de recherche statistique.

—

Coordination, recherche et rédaction

- Frédérique Bélair-Bonnet, Agente de développement Éducation, CRÉ de Montréal
- Mathieu Lefort, Analyste, Direction des études économiques, Montréal International
- Jean Therrien, directeur Économie et Savoir, CRÉ de Montréal

—

Septembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. OBJECTIFS POURSUIVIS	4
2. MISE EN CONTEXTE DE L'ENJEU DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX	6
2.1 Contexte mondial général de mobilité des talents	7
2.2 Apports spécifiques des étudiants internationaux	7
2.3 Facteurs intervenant dans le choix de destination des étudiants en mobilité	10
3. POSITION ACTUELLE DE MONTRÉAL DANS L'ENSEMBLE CANADIEN ET MONDIAL	12
3.1 Rappel du chemin parcouru depuis 2006	13
3.2 Atouts distinctifs de Montréal	17
3.3 Portrait statistique de la situation	19
3.3.1 Quelques chiffres clés	20
3.3.2 Principaux constats	21
3.3.3 Dynamiques mondiales	22
3.3.4 La situation du Canada	24
3.3.5 La situation au Québec	25
3.3.6 La situation à Montréal	27
3.3.7 Le taux de rétention	29
4. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	30
4.1 La simplification et la clarification des démarches d'entrée au pays	32
4.2 Un effort accru de promotion de l'offre éducative québécoise à l'étranger et la mise en place d'incitatifs financiers, particulièrement pour les cycles supérieurs universitaires	32
4.3 La révision de la structure de financement des établissements d'enseignement postsecondaires, en cohérence avec les coûts associés au recrutement et à l'accueil d'étudiants internationaux	34
4.4 Un soutien particulier à l'internationalisation de la formation collégiale, notamment technique	36
4.5 Une meilleure intégration des étudiants à la société québécoise, et ce particulièrement sur les plans professionnel et linguistique	38
4.6 La simplification des démarches d'établissement et la mise en place d'incitatifs à la rétention	40
CONCLUSION	42
BIBLIOGRAPHIE	46
MEMBRES DU COMITÉ	50
RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS	52
ANNEXES	(disponibles en ligne au http://credemontreal.qc.ca/publications/)

INTRODUCTION

L'internationalisation de l'éducation soulève de nombreux enjeux, parmi lesquels figurent la mobilité entrante des étudiants internationaux et la mobilité sortante des étudiants nationaux. Bien que ce deuxième aspect soit d'une grande importance, l'objectif spécifique de la présente démarche, qui appelle par ailleurs à une plus grande internationalisation de l'enseignement supérieur québécois sous toutes ses formes, est de procéder à un état de la situation détaillé ET de proposer, aux autorités compétentes, des pistes concrètes de recommandations en matière d'attraction, d'accueil, d'intégration et de rétention des étudiants internationaux à Montréal.

Cette analyse nous paraît d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans un contexte où, alors que la mobilité internationale étudiante explose à l'échelle planétaire, Montréal et le Québec encaissent des reculs successifs de leur position au sein de l'échiquier canadien et mondial en ce domaine. D'où l'intérêt de bien comprendre les tenants et aboutissants de cet état de fait et de formuler des recommandations susceptibles de renverser la tendance.

Conçue comme une mise à jour de l'avis « Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal » publié par la CRÉ de Montréal et ses partenaires en 2006, la présente démarche tente donc de répondre à la question générale suivante : « Quel chemin a été parcouru depuis 2006 et que reste-t-il à faire pour renforcer notre position en matière d'attraction, d'accueil, d'intégration et de rétention des étudiants internationaux ? ».

Comme en 2006, le présent avis est réalisé dans le cadre des travaux de la démarche « Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation » de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, et plus particulièrement de son comité *L'ouverture aux citoyens du monde*, dont les membres sont l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Université du Québec à Montréal, l'Université Concordia, Polytechnique Montréal, HEC Montréal, l'École de technologie supérieure (ÉTS), le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM), Montréal International, la Ville de Montréal, le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM).

La CRÉ de Montréal et MI s'associent pour coordonner la réalisation de ce projet collectif et effectuer les travaux de recherche et de rédaction en raison de l'expertise développée par la CRÉ en matière d'éducation internationale par le biais de son comité *L'ouverture aux citoyens du monde* et des projets associés (portail Étudier@Montréal, kiosques d'accueil à l'aéroport, fête des étudiants internationaux, visites d'entreprises) et parce que MI est actif au niveau de l'attraction, de l'accueil et de la rétention de travailleurs étrangers qualifiés dans le Grand Montréal.

L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE DE LA PRÉSENTE DÉMARCHE EST DE PROCÉDER À UN ÉTAT DE LA SITUATION DÉTAILLÉ ET DE PROPOSER, AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES, DES PISTES CONCRÈTES DE RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ATTRACTION, D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET DE RÉTENTION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À MONTRÉAL.

Définition générale de l'OCDE d'un étudiant en mobilité internationale :
les étudiants sont déclarés en mobilité internationale s'ils se sont rendus à l'étranger dans l'intention spécifique d'y faire des études

**1. OBJECTIFS
POURSUIVIS**

OBJECTIFS POURSUIVIS

1. Rendre explicite l'**importance stratégique et l'apport substantiel** des étudiants internationaux
2. Comprendre les **dynamiques mondiales** à l'œuvre en matière de mobilité étudiante
3. Bien cerner la **position actuelle** (tant sur le plan qualitatif que quantitatif) du Canada, du Québec et de Montréal dans cet ensemble
4. Émettre des **recommandations** pouvant contribuer à :
 - Accroître les effectifs d'étudiants internationaux à Montréal et sa part relative dans l'ensemble canadien, aux niveaux collégial et universitaire
 - Faciliter le pré-accueil et l'accueil des étudiants internationaux
 - Encourager l'intégration des étudiants internationaux pendant et après leurs études
 - Augmenter le nombre et la proportion d'étudiants internationaux qui demandent et obtiennent un permis de travail post-diplôme ou le statut de résident permanent.

Bref, offrir aux acteurs et décideurs concernés un portrait à jour, une vision prospective, un argumentaire convaincant et des pistes de solution réalistes sur la question de l'attraction, de l'accueil, de l'intégration et de la rétention des étudiants internationaux.



2. MISE EN CONTEXTE DE L'ENJEU DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

POUR LES PAYS QUI LES ACCUEILLENENT, LE RECOURS À CES TALENTS ÉTRANGERS QUALIFIÉS OU EN VOIE DE FORMATION REPRÉSENTE UN ATOUT DE PREMIER PLAN DANS L'ÉCONOMIE FONDÉE SUR LE SAVOIR ET L'INNOVATION, EN PLUS BIEN SOUVENT DE CONSTITUER UN ÉLÉMENT DE RÉPONSE À LEURS ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES.

D'OÙ LA CONCURRENCE INTENSE ET GRANDISSANTE QUE SE LIVRENT PAYS, PROVINCES, ÉTATS ET MÉTROPOLIS, OCCIDENTAUX COMME ÉMERGENTS, POUR LES ATTIRER ET, SI POSSIBLE, LES RETENIR.

2.1

CONTEXTE MONDIAL GÉNÉRAL DE MOBILITÉ DES TALENTS

- Le 21^e siècle **redéfinit les trajectoires et profils migratoires** et oppose – aux anciens parcours linéaires – la mobilité, les parcours en discontinu, voire de nouvelles formes de nomadisme.
- Cette réalité, en augmentation à l'échelle planétaire, s'explique par un **ensemble de facteurs** allant de la mondialisation de l'économie à la multiplication des moyens de communication et de déplacements, en passant par la reconnaissance grandissante de l'éducation comme clé de développement tant individuel que collectif.
- Ainsi, **de plus en plus d'étudiants et de travailleurs spécialisés partent à l'étranger** afin d'accéder aux meilleurs emplois ou systèmes d'éducation de la planète, d'apprendre des pays en tête de peloton et d'acquérir de nouvelles expériences.
- Pour les pays qui les accueillent, le recours à ces talents étrangers qualifiés ou en voie de formation représente **un atout de premier plan** dans l'économie fondée sur le savoir et l'innovation, en plus bien souvent de constituer un élément de réponse à leurs enjeux démographiques. Bref, ces talents sont vus comme une opportunité de :
 - contrer le vieillissement de leur population
 - rehausser rapidement le niveau de qualification de leur main-d'œuvre
 - se positionner dans les secteurs économiques et technologiques de pointe
 - attirer de nouveaux investissements (la présence de travailleurs spécialisés constituant un, sinon LE facteur déterminant de localisation d'entreprises étrangères, particulièrement en haute technologie)
 - contribuer de façon croissante à la prospérité économique des centres urbains
- D'où la **concurrence intense et grandissante** que se livrent pays, provinces, États et métropoles, occidentaux comme émergents, pour les attirer et, si possible, les retenir. La concurrence est d'ailleurs particulièrement forte lorsqu'il s'agit de **certain types de talents**, hautement qualifiés, détenant les compétences les plus recherchées au niveau mondial (ex : finance, gestion, ingénierie, technologies de l'information et des communications, santé globale, sciences pures et biomédicales).

2.2

APPORTS SPÉCIFIQUES DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Au sein de ce contexte général de concurrence pour l'attraction des talents, les retombées positives associées spécifiquement au phénomène de la mobilité étudiante internationale sont considérables, se déclinant à **plusieurs niveaux** et bénéficiant à **plusieurs acteurs**.

A) CONSTATS GÉNÉRAUX

- Pour les étudiants internationaux, il s'agit d'abord d'une occasion exceptionnelle d'accéder aux meilleurs systèmes d'éducation, d'élargir leurs horizons, d'apprendre une langue étrangère, d'enrichir leurs réseaux de contacts, de mieux comprendre

les cultures et les sociétés et d'améliorer leurs perspectives professionnelles, particulièrement dans des milieux où le marché du travail est mondialisé, par exemple dans les multinationales ou la recherche. De plus en plus, les études à l'étranger peuvent également représenter un tremplin vers l'immigration et sont recherchées à ce titre.

- Pour les systèmes d'éducation qui les accueillent, il s'agit d'une manière d'enrichir en diversité leurs environnements d'apprentissage, de bâtir des ponts et de rayonner à l'international, de bénéficier de ressources qui contribuent de manière importante à la recherche qui se fait au sein de leurs établissements, en plus de générer, dans certains cas, des revenus supplémentaires.
- Pour les pays, provinces, États et métropoles hôtes, l'accueil d'étudiants internationaux engendre de nombreuses retombées économiques, scientifiques et culturelles positives parmi lesquelles :
 - La contribution à la qualité des expériences éducationnelles pour l'ensemble de la population étudiante
 - La contribution à la vitalité et à l'enrichissement culturel de petites collectivités
 - La contribution à long terme au développement économique et au renforcement de l'innovation et de la compétitivité des territoires
 - La génération de revenus et la création d'emplois supplémentaires
 - Un potentiel d'immigration privilégié, notamment aux cycles supérieurs

DE PLUS EN PLUS, LES ÉTUDES À L'ÉTRANGER PEUVENT ÉGALEMENT REPRÉSENTER UN TREMPIN VERS L'IMMIGRATION ET SONT RECHERCHÉES À CE TITRE.

B) RETOMBÉES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R-D)

Selon le Conference Board of Canada, le seul partage d'idées issu de l'intégration d'étudiants internationaux à la communauté étudiante et de recherche contribue en soi à l'innovation et au transfert de connaissances¹.

- Parmi tous les étudiants en mobilité internationale inscrits à l'enseignement tertiaire² au sein des pays de l'OCDE, 11,5 % se retrouvent dans des programmes de recherche de haut niveau³. Au Québec et à Montréal, cette proportion est trois fois plus élevée, alors qu'environ le tiers des étudiants internationaux à l'enseignement post-secondaire sont inscrits aux cycles supérieurs universitaires. Ce seul fait illustre la contribution majeure de ces étudiants aux avancées en R-D qui se font ici et à travers le monde dans les centres de recherche universitaires.
- L'impact de ces étudiants en matière de recherche est d'autant plus important qu'ils représentent, dans plusieurs pays, une proportion significative de l'effectif total au sein des programmes de recherche de haut niveau, à savoir plus de 20 % en Belgique, aux États-Unis, en Suède, en Irlande, au Danemark, au Canada et en Autriche et plus de 30 % aux Pays-Bas et en Australie. Au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande, ils représentent 40 % des effectifs totaux de ces formations, alors qu'en Suisse cette proportion atteint les 50 %⁴.

L'IMPACT DE CES ÉTUDIANTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE EST D'AUTANT PLUS IMPORTANT QU'ILS REPRÉSENTENT, DANS PLUSIEURS PAYS, UNE PROPORTION SIGNIFICATIVE DE L'EFFECTIF TOTAL AU SEIN DES PROGRAMMES DE RECHERCHE DE HAUT NIVEAU.

1. Conference Board of Canada, *The Economic Implications of International Education for Canada and Nine Comparator Countries: A comparison of International Education Activities and Economic Performance*, présenté au bureau des relations culturelles internationales, Département des affaires étrangères et du commerce international, 1999.

2. Voir les précisions sur la définition des termes utilisées en Annexe A.

3. OCDE, *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'éducation*, Éditions OCDE, 2013, p. 327.

4. Ibid.

AU CANADA, EN 2010, LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX A REPRÉSENTÉ PLUS DE 8 G\$ EN DROITS DE SCOLARITÉ, SERVICES DE LOGEMENT ET AUTRES DÉPENSES.

AU QUÉBEC, LES RETOMBÉES SE CHIFFRENT À PLUS DE 1 G\$, 10 000 EMPLOIS GÉNÉRÉS ET PLUS DE 88 M\$ DE CONTRIBUTION AU TRÉSOR PUBLIC.

- Pour le Canada, qui produit proportionnellement moins de doctorants que beaucoup d'autres pays de l'OCDE⁵, cet apport extérieur en recherche avancée est plus que précieux.
- Au-delà des impacts directs en recherche durant leurs études, ces talents de haut niveau viennent également contribuer à l'émergence d'innovations de toute sorte au fil de leur séjour. Pour preuve, dans deux études publiées en 2007 par l'Université Duke et l'Université de la Californie à Berkeley, on indique qu'« un quart des entreprises de génie et de technologie créées aux États-Unis de 1995 à 2005 comptaient au moins un fondateur issu de l'immigration⁶ » et que « 52 % [d'entre eux] étaient initialement arrivés aux États-Unis en tant qu'étudiants.⁷ »

C) RETOMBÉES ÉCONOMIQUES IMMÉDIATES

- La présence d'étudiants internationaux engendre des retombées économiques directes de trois ordres, soit :
 - revenus supplémentaires (en droits de scolarité) pour les établissements d'enseignement et les gouvernements
 - revenus supplémentaires (en frais de séjour et dépenses diverses) pour les collectivités et pays d'accueil
 - création directe d'emplois et de revenus d'État
- Au Canada⁸, en 2010, la présence d'étudiants internationaux a représenté :
 - plus de 8 G\$ en droits de scolarité, services de logement et autres dépenses (comparativement à 6,5 G\$ en 2008)
 - plus de 86 000 emplois
 - une contribution de 455 M\$ en recettes fiscales
 - un secteur d'exportation des plus profitables pour le Canada : avec l'équivalent de 2 % du total des exportations canadiennes de biens dans le monde, le poids économique des services d'éducation fournis aux étudiants internationaux du pays
 - i. se classe au 11^e rang des catégories d'exportation du Canada
 - ii. représente plus que la valeur des exportations canadiennes d'aluminium à l'état brut ou encore d'hélicoptères, d'avions et d'astronefs
 - iii. occupe, dans le bilan des importations de biens et services canadiens faites par certains pays, un poids relatif substantiel atteignant 28 % en Inde, 19 % en Corée du Sud, 14 % en France et 14 % en Chine
- Au Québec, les retombées se chiffrent à plus de 1 G\$ de dépenses par les étudiants, 10 000 emplois générés et plus de 88 M\$ de contribution au trésor public. Considérant que Montréal rassemble près de 75 % de tous les étudiants internationaux du Québec, on peut estimer que les étudiants internationaux inscrits à Montréal ont dépensé près de 750 M\$ en 2010.

5. À titre comparatif : en 2008, les universités australiennes ont décerné 270 doctorats par million d'habitants, contre 145 par million d'habitants au Canada. Source : Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation (CSTI), *L'état des lieux en 2010 — Le système des sciences, de la technologie et de l'innovation au Canada, De l'imagination à l'innovation : Le parcours du Canada vers la prospérité*, Ottawa, 2011, pp. 62-67.

6. Wadhwa, V. et al., *America's New Immigrant Entrepreneurs, Part I*, 2007, p. 35.

7. Wadhwa, V. et al., *Education, Entrepreneurship and Immigration : America's New Immigrant Entrepreneurs, Part II*, 2007, p. 8.

8. Le calcul des retombées économiques des étudiants internationaux au Canada repose sur l'amalgame de diverses données : frais de scolarité, frais de subsistance (logement et nourriture) et autres dépenses (divertissement, tourisme, qui à lui seul génère des revenus de l'ordre de 336 M \$). Source : Roslyn Kunin & Associates, Inc. (RKA, Inc.), Présenté au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada – Mise à jour, Rapport final*, Révisé en mai 2012.

D) RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES À PLUS LONG TERME

- Avec un diplôme national en poche, des réseaux de contacts et une compréhension de la société et bien souvent du monde du travail pour l'avoir fréquenté pendant leurs études, la catégorie de population des étudiants internationaux représente un bassin d'immigration tout à fait privilégié pour les pays hôtes.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, environ 25 % des étudiants arrivés en mobilité prolongent leur séjour dans leur pays de destination sous un autre statut que celui d'étudiant, et ce, le plus souvent, pour des raisons professionnelles⁹. Ce taux est de 33 % au Canada¹⁰. Au Québec, environ 33 % des étudiants internationaux ayant obtenu un diplôme universitaire auraient effectué une demande de certificat de sélection du Québec (CSQ) en 2010 et pourraient donc potentiellement prolonger leur séjour dans la province¹¹.
- Jeunes et éduqués, ces étudiants qui décident de rester à l'issue de leurs études, constituent ainsi une force vive pour répondre, à moyen et long terme, tant aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée qu'aux défis que pose le vieillissement de la population.
- Même ceux qui décident de retourner dans leur pays d'origine à l'issue de leurs études sont porteurs d'un impact positif sur les relations institutionnelles, politiques et commerciales du pays : leur compréhension de la société et des valeurs québécoises et canadiennes, combinée aux réseaux qu'ils y ont développés, en font des alliés et des ambassadeurs à l'étranger.

Bref, dans le contexte mondial de mobilité des talents, le bassin des étudiants internationaux est particulièrement intéressant, et ce, à trois niveaux :

- 1) La richesse de leur apport scientifique, culturel et économique, pendant leur séjour d'études**
- 2) Le bassin d'immigration qualifiée privilégié qu'ils représentent**
- 3) Les réseaux internationaux qu'ils nous permettent de tisser aux quatre coins du monde**

2.3

FACTEURS INTERVENANT DANS LE CHOIX DE DESTINATION DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ

Dans un tel contexte où de plus en plus de pays et métropoles, bien conscients de la richesse de leur apport, déploient des efforts considérables à courtiser les étudiants de partout au monde afin de les attirer sur leur territoire, il est important de comprendre les critères les plus susceptibles d'influencer les étudiants au moment de choisir leur destination d'études, afin d'affiner nos stratégies de promotion et de recrutement en conséquence. Or, à l'échelle mondiale, l'OCDE¹² recense quatre principaux facteurs intervenant le plus souvent dans le choix de destination des étudiants, auxquels s'ajoute une série de facteurs de moindre importance. Il s'agit de :

9. OCDE, *Regards sur l'éducation 2011 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, 2011, p. 343.

10. *Ibid.*, p. 355.

11. Voir la section 3.3.7 pour plus de détails.

12. OCDE, *Regards sur l'éducation 2013, op.cit.*, pp. 316-320.

- 1. La langue d'enseignement :** « les pays où l'enseignement est dispensé dans des langues largement répandues (l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et le russe, par exemple) sont ceux qui accueillent le plus d'étudiants internationaux, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. » L'anglais jouit, dans cet ensemble, d'une force d'attraction particulièrement grande à l'échelle mondiale.
- 2. La qualité des formations :** pesant de plus en plus lourd dans la balance des choix, la qualité de l'enseignement et de la recherche est jugée et estimée par les étudiants à partir « d'un large éventail d'informations et de classements publiés sur papier ou en ligne. On note en effet une corrélation entre les destinations les plus prisées ou en popularité croissante et les établissements classés mondialement qui s'y trouvent. » D'où la préoccupation grandissante des établissements, et des pays, à se doter d'une assurance qualité et à soigner leur image à l'étranger.
- 3. Les frais de scolarité :** il existe une panoplie de cas de figure quant aux frais de scolarité exigés aux étudiants en mobilité (de la gratuité au même titre que les étudiants nationaux – dans certains pays de la Scandinavie, par exemple – jusqu'aux frais équivalents ou majorés). Or, si les étudiants provenant des pays émergents sont particulièrement sensibles à ces variations de coûts, des exemples tels l'Australie, la Corée du Sud, le Japon et la Nouvelle-Zélande semblent indiquer que des frais, même élevés, ne découragent pas forcément – dans certains cas – les étudiants, pour autant que la qualité de l'enseignement et de la recherche et les avantages qu'ils peuvent en retirer soient à la hauteur de leur investissement.
- 4. La politique d'immigration**
 - Au cours des dernières années, plusieurs pays de l'OCDE ont assoupli leur politique d'immigration pour encourager l'installation temporaire ou permanente d'étudiants en mobilité internationale.
 - C'est notamment le cas du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui créditent de points supplémentaires les dossiers d'immigration des étudiants désirant s'installer plus durablement.
 - Des pays ont pris d'autres mesures pour favoriser l'intégration des étudiants en mobilité. Ainsi, la Finlande et la Norvège proposent des cours de langue nationale, alors que l'Australie, le Japon, la Norvège, la République tchèque et la Suède, à l'instar du Canada d'ailleurs, prévoient des stages ou des permis de travail pour favoriser l'embauche à temps partiel.
 - Ces politiques rendent ces pays plus attractifs, en plus de renforcer leur main-d'œuvre.
- 5. Autres facteurs, dont :**
 - le prestige académique et de recherche des établissements ou des formations
 - la qualité de vie de la destination envisagée
 - les relations historiques, géographiques ou commerciales entre les pays
 - les perspectives professionnelles
 - les aspirations culturelles
 - les mesures prises par les pouvoirs publics pour faciliter les équivalences (transfert d'unités de valeur ou validation de crédits académiques) entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil
 - le bouche à oreille, de plus en plus important depuis l'apparition des médias sociaux

3. POSITION ACTUELLE
DE MONTRÉAL
DANS L'ENSEMBLE
CANADIEN ET
MONDIAL

Une fois ces considérations générales établies, qu'en est-il de l'environnement spécifique dans lequel Montréal évolue en matière d'attraction et de rétention des étudiants internationaux ? Avant de plonger dans la recension qualitative des atouts sur lesquels Montréal peut s'appuyer ou encore dans l'analyse comparative de données, il est bon de se rappeler certains des principaux développements survenus récemment sur les plans réglementaire, budgétaire, politique et organisationnel et ayant une influence sur le dossier des étudiants internationaux.

3.1

RAPPEL DU CHEMIN PARCOURU DEPUIS 2006

DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES

- Entrée en vigueur du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) au niveau provincial et du programme de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) au niveau fédéral, facilitant le passage d'étudiant à résident permanent
- Prolongement de la durée du permis de travail post-diplôme de 2 à 3 ans à Montréal
- Dérèglementation des droits de scolarité dans 6 familles de programmes (administration, génie, droit, informatique, mathématique et sciences pures)

LE DÉVELOPPEMENT, SOUS L'ÉGIDE DE LA CRÉ DE MONTRÉAL ET DE SES PARTENAIRES, D'UN CONTINUUM D'INTERVENTIONS RÉGIONALES DESTINÉES AUX ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

- Portail Étudier à Montréal
- Activité d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport (AEEA), combinant kiosques à l'aéroport et Service Accueil Plus
- Groupes de discussion avec des étudiants internationaux sur le thème de la rétention
- Relance de la Fête des étudiants internationaux
- Parcours de découverte d'entreprises dans des secteurs éprouvant des besoins en main-d'œuvre (biopharmaceutique, métallurgie et TIC)

LE DÉVELOPPEMENT D'IMAGES DE MARQUE DES ÉTUDES AU QUÉBEC ET AU CANADA

- « Des études universitaires au Québec, une différence qui se vit », une initiative des universités québécoises regroupées
- « Imagine Éducation in/au Canada », du gouvernement du Canada

LA CRÉATION DU CONSORTIUM CANADIEN POUR LE MARKETING INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION (CCMIE)

- Le CCMIE coordonne les efforts déployés par cinq organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation (Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), Association canadienne des écoles publiques – International (ACEP-I), Association des universités et collèges du Canada (AUCC), Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et Langues Canada) et exerce de nombreuses pressions sur le gouvernement fédéral pour l'amener à investir de nouveaux fonds (environ 20 M\$ par année) dans la promotion de l'éducation auprès des étudiants internationaux.

LA RÉSONANCE PUBLIQUE ET POLITIQUE GRANDISSANTE D'ARGUMENTS EN FAVEUR DU RECOURS AUX TALENTS INTERNATIONAUX

- Volonté, au palier fédéral, de faire de l'éducation internationale, une priorité de développement :
 - Dévoilement, le 15 janvier 2014, de la « Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale – Utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité ». Ce plan fixe des objectifs visant à faire doubler le nombre d'étudiants internationaux au Canada d'ici 2022 (pour un total à terme de plus de 450 000), renforcer les liens dans le domaine de la recherche entre les établissements d'enseignement canadiens et étrangers et établir un partenariat pancanadien avec les provinces et les territoires ainsi que tous les principaux acteurs du secteur de l'éducation, y compris le secteur privé. Elle identifie de plus six marchés prioritaires sur lesquels seront concentrés les efforts de promotion à l'étranger, soit : le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique, l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et le Vietnam.
 - Attribution, dans le budget fédéral de mars 2013 (ou plus exactement dans le cadre du Plan d'action économique 2013) de 23 M\$ sur deux ans destinés à mettre en œuvre cette Stratégie. Ce financement fait suite aux 10 M\$ sur deux ans votés au budget 2011 et destinés à soutenir son élaboration.
- Publication récente de rapports d'importance sur la question au Canada (en voir le résumé à l'annexe C) :
 - « L'éducation internationale : un moteur-clé de la prospérité future du Canada », Comité consultatif sur la stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, Août 2012
 - « Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada – Mise à jour, Rapport final », Roslyn Kunin & Associates, Inc. (RKA, Inc.), présenté au maeci, Révisé en mai 2012
 - « Pour mettre l'éducation au Canada à la portée du monde, et le monde à celle du Canada : un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale à l'intention des provinces et des territoires », Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], en partenariat avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration, Juin 2011
 - « Pratiques exemplaires pour la promotion des services canadiens d'éducation », MAECI, Septembre 2009
- Médiatisation du caractère d'urgence lié aux tendances démographiques, aux pénuries de main-d'œuvre et aux baisses d'effectifs étudiants anticipées au Québec et dans la métropole

DES COUPURES BUDGÉTAIRES ET UN RESSERREMENT DES POLITIQUES D'IMMIGRATION AU PALIER FÉDÉRAL

- Les fermetures consécutives (en 2012) de la Direction régionale des programmes et partenariats de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) à Montréal et du Service Régional des Étudiants Étrangers de CIC couvrant le Québec privent les intervenants des établissements d'enseignement d'ici, accompagnant les étudiants internationaux dans l'ensemble de leurs démarches, de précieuses ressources d'information et de conseil. Ce canal de communication directe permettait, jusque-là, d'obtenir l'information nécessaire afin que les étudiants remplissent les démarches d'immigration prescrites par la loi, voire de demander la révision des dossiers où l'étudiant était victime d'une situation hors de son contrôle l'affectant négativement.
- La fermeture (au cours des dernières années) de bureaux canadiens de visas dans certains consulats et ambassades à l'étranger, ainsi que l'ajout de restrictions sécuritaires (tests biométriques) pour les ressortissants de pays ciblés¹³, rendent le processus d'obtention des droits d'entrée au pays pour études (visa de résident temporaire) particulièrement long, coûteux et difficile.
- Plus largement, l'ensemble des compressions budgétaires récentes imposées à CIC affecte la rapidité de traitement des demandes de résidence permanente, pouvant ainsi nuire aux efforts de rétention des étudiants internationaux déployés par l'ensemble des parties concernées.
- L'entrée en vigueur, le 30 juin 2012, de la loi C-35 modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), et encadrant le statut de personne autorisée à agir, au Canada, à titre de représentant en matière d'immigration, limite la légitimité du personnel des établissements d'enseignement à accompagner les étudiants dans leurs différentes démarches administratives (démarches pourtant liées, de près, aux parcours d'études, et donc au cœur de l'approche globale d'accompagnement offerte aux étudiants internationaux par les agents éducationnels des établissements).
- La proposition de changement réglementaire faite par CIC, fin 2012, au Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui prévoit l'introduction (dès 2014) de nouvelles exigences en matière de délivrance de permis d'études destinées à garantir que les titulaires de ces permis soient vraiment des étudiants qui étudient au Canada et qui sont inscrits dans des établissements d'enseignement autorisés à les recevoir, risque d'alourdir encore les démarches d'obtention et de renouvellement de ces permis par les étudiants, en plus de susciter l'inquiétude des établissements d'enseignement quant aux conséquences opérationnelles liées à cet objectif de contrôle.

13. Pour voir la liste des pays dont les ressortissants sont soumis à cette obligation : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp>.

DES COUPURES BUDGÉTAIRES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE RELATIONS INTERNATIONALES AU PROVINCIAL

A) EN PROMOTION INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

- Les coupes opérées, en 2011, au Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise (PIEQ), notamment à son volet II concernant la « promotion du savoir-faire québécois en matière d'éducation », ont directement affecté la capacité des établissements d'enseignement et de leurs regroupements tels la CREPUQ (à l'époque) et Cégep International, à organiser diverses initiatives concertées liées au recrutement d'étudiants internationaux, allant de la production de matériel publicitaire à la participation à des activités promotionnelles, missions économiques et missions institutionnelles à l'étranger.
- Dans un contexte de concurrence mondiale intense, cette limitation des moyens dédiés à la promotion de nos établissements à l'étranger, n'est pas sans conséquence.

B) EN MATIÈRE D'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

- Plus largement, les coupes imposées au sein même des budgets de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur (coupes successives imposées au réseau collégial public de l'ordre de 51 M\$ en 2011-2012, 21,5 M\$ en 2012-2013, 24 M\$ en 2013-2014 et de 20 M\$ en 2014-2015; compressions de 172 M\$ en 2014-2015, qui s'ajoutent aux coupes de 250 M\$ sur deux ans imposées au réseau universitaire pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014), perturbent le déroulement des activités académiques et de recherche, mettent en péril l'offre de services aux étudiants, dont les étudiants internationaux, et empêche une planification adéquate des activités.

C) EN MATIÈRE DE RELATIONS INTERNATIONALES

- Enfin, s'ajoutent à cela des coupes successives imposées au ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), dans le cadre du Budget du gouvernement du Québec pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015. Coup sur coup, le MRIF a ainsi vu son budget réduit de 19,7 M\$ en 2013-2014 (l'équivalent de 14 % de son budget) et de 10,1 M\$ supplémentaires en 2014-2015 (pour une nouvelle diminution de près de 10 %).
- Dans un contexte où les délégations québécoises agissent comme des relais de rayonnement de l'offre éducative québécoise à l'étranger et que, d'autre part, l'historique et l'état des relations bilatérales entre pays sont des facteurs explicatifs du choix de destination des étudiants, cette coupure pourrait, elle aussi, avoir un impact indirect sur le bilan québécois en matière d'attraction d'étudiants internationaux.

3.2

ATOUTS DISTINCTIFS DE MONTRÉAL

À la lumière des facteurs d'attraction documentés à l'échelle internationale (voir section 2.3), il semble que Montréal, centre universitaire et de recherche reconnu, qui plus est bilingue et au confluent des influences nord-américaines et européennes, ait de forts atouts en poche.

La classification récente de Montréal parmi les meilleures destinations d'études au monde dans différents palmarès internationaux en atteste d'ailleurs. La firme britannique QS a en effet révélé, en novembre 2013, son classement *Best Student Cities in the World 2013 Ranking*¹⁴ au sein duquel Montréal a obtenu la 9^e place (en progression d'une place par rapport au classement 2012). Montréal surclassait ainsi des villes comme Barcelone, Tokyo, New York et Amsterdam, prenant le 2^e rang en Amérique du Nord et la 1^{re} place au Canada, devant Toronto (13^e) et Vancouver (21^e). Ce classement est attribuable en grande partie à la bonne performance de Montréal au regard des critères de « qualité des institutions », « mixité étudiante » (présence importante d'étudiants internationaux), et de « qualité de vie ». Ce classement s'ajoute à celui, paru plus tôt en 2013, de la Bank of Communications *Sea Turtle Index*¹⁵ qui plaçait Montréal au premier rang mondial des villes universitaires offrant la meilleure combinaison en terme de qualité de l'offre éducative, d'expérience sociale et professionnelle et de possibilités d'investissement financier et immobilier.

Ces classements, d'une importance capitale dans le rayonnement de la destination montréalaise sur la scène internationale, font d'ailleurs écho à plusieurs des facteurs d'attraction documentés par l'OCDE et nommément identifiés par des étudiants à l'occasion de groupes de discussion¹⁶ menés en 2009 par la CRÉ de Montréal¹⁷ auprès d'étudiants internationaux de tous les niveaux d'études postsecondaires (du collégial technique aux cycles supérieurs universitaires). Ces groupes, destinés à dégager un portrait qualitatif plus précis des motivations qui les avaient poussés à choisir le Québec comme lieu d'études et des freins et incitatifs liés à leur établissement permanent au Québec, avaient fait ressortir trois grands constats.

1. La très bonne réputation du Québec à l'étranger :

- comme lieu d'études et de recherche (institutions et enseignement réputés)
- comme lieu de vie (calme, ouverture d'esprit)
- ce qui fait du Québec, non pas un choix par défaut, mais bien une destination désirée, choisie

2. L'appréciation largement positive de l'expérience de vie comme étudiant :

- concordance entre vie imaginée et vécue
- disposition presque unanime à recommander à autrui l'expérience

3. L'envie quasi généralisée de rester :

- du moins pour un temps ...
- ... si une offre de travail intéressante se présente

LA FIRME BRITANNIQUE QS A EN EFFET RÉVÉLÉ, EN NOVEMBRE 2013, SON CLASSEMENT *BEST STUDENT CITIES IN THE WORLD 2013 RANKING* AU SEIN DUQUEL MONTRÉAL A OBTENU LA 9^E PLACE. MONTRÉAL SURCLASSAIT AINSI DES VILLES COMME BARCELONE, TOKYO, NEW YORK ET AMSTERDAM, PRENANT LE 2^E RANG EN AMÉRIQUE DU NORD ET LA 1^{RE} PLACE AU CANADA, DEVANT TORONTO (13^E) ET VANCOUVER (21^E).

14. QS, *Best Student Cities in the World Ranking*, 2013.

15. The Economist Intelligence Unit Ltd and Bank of Communications Limited, *The Bank of Communications Sea Turtle Index : Benchmarking potential returns on investment in international education*, 2013.

16. Ad Hoc Recherche pour le compte de la CRÉ de Montréal, « Étude exploratoire sur la rétention des étudiantes et des étudiants étrangers au Québec », 2009.

17. Dix des treize groupes de discussion sur lesquels s'appuie cette section étaient composés d'étudiants internationaux de Montréal. Les trois autres provenaient de Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. Les résultats pour le Québec peuvent donc aussi bien s'appliquer à Montréal.

FORCES DISTINCTIVES SUR LESQUELLES MISER

Cette appréciation générale fort positive exprimée par les étudiants entendus en 2009 repose sur une **série d'éléments** qui constituent tant des motifs d'attraction (influençant les étudiants au moment de choisir leur destination d'études) que des motifs de satisfaction (à l'égard de leur séjour ici) pouvant également influencer leur décision de rester à l'issue de leurs études (rétention). Il s'agit là, indéniablement, de **forces distinctives sur lesquelles Montréal a tout avantage à miser**.

- 1. Prestige des institutions, qualité de l'enseignement et de la recherche.** La bonne réputation des institutions, des programmes, de la recherche et du corps enseignant québécois est non seulement un déterminant clé du choix du Québec comme destination d'études, mais représente également un vif motif de satisfaction des étudiants à l'égard de leur séjour ici. Sont particulièrement cités : la disponibilité du corps enseignant, l'encadrement et le support offert aux étudiants, l'équipement disponible et l'accès à des responsabilités et du financement de recherche.
- 2. La qualité de vie.** Que ce soit à Montréal ou en région, les étudiants qui choisissent le Québec recherchent un mélange de calme, de sécurité et de vitalité culturelle, ingrédients qu'ils disent tous retrouver dans leur ville d'études respective, avec en prime une proximité de la nature assez unique.
- 3. Les coûts raisonnables de séjour (droits de scolarité et coût de la vie).** Le rapport qualité/prix des études (particulièrement pour ceux bénéficiant d'ententes d'exemption des droits majorés ou de toute autre bourse) et de la vie (notamment du logement) sont fréquemment cités par les étudiants comme ayant fortement fait pencher la balance en faveur du Québec au moment de choisir leur destination d'études.
- 4. L'ouverture au monde et la diversité culturelle.** La tolérance et la mixité qui règnent, particulièrement à Montréal, présentent aux yeux des étudiants entendus, deux avantages notables. En plus de faciliter leur propre processus d'intégration, la présence et la cohabitation pacifique d'un si grand nombre de communautés culturelles constituent d'autre part un fort attrait et une richesse qui les fait apprécier, au quotidien, leur séjour.
- 5. La possibilité de développer son employabilité.** Le fait de venir étudier en Amérique du Nord est perçu comme une expérience d'une grande valeur qui servira avantageusement l'étudiant au moment d'entrer sur le marché du travail.

L'EXPÉRIENCE DE
CONCERTATION ET DE
DÉVELOPPEMENT
D'INITIATIVES, VÉCUE
DANS LE CADRE DU
COMITÉ *L'OUVERTURE
AUX CITOYENS DU
MONDE* DE LA CRÉ DE
MONTRÉAL, ILLUSTRE
LA VOLONTÉ DES
ACTEURS MONTRÉLAIS
D'APPUYER LES EFFORTS
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
POSTSECONDAIRES DE
LA RÉGION EN MATIÈRE
DE RECRUTEMENT,
D'ACCUEIL,
D'INTÉGRATION ET
DE RÉTENTION
DES ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX.

6. **Le bilinguisme.** La présence d'établissements francophones et anglophones, deux des langues les plus parlées dans le monde, est une force indéniable. Cela permet, en effet, de positionner Montréal comme une destination attractive auprès d'une diversité de bassins de recrutement, en plus de constituer un motif d'attraction en soi auprès d'étudiants voyant comme une richesse la possibilité de développer ici, particulièrement à Montréal, sa maîtrise d'une deuxième langue.
7. **Le dynamisme de la société et la place réservée à la jeunesse.** Les étudiants internationaux ressentent l'ouverture de la société québécoise à entendre la jeunesse s'exprimer et apprécient la place qui lui est faite. Ils connaissent par ailleurs les bonnes perspectives d'emploi qui pointent en raison du déclin démographique, des départs à la retraite, etc., et sont confiants de leurs possibilités de profiter de ce contexte favorable, malgré leur modeste expérience professionnelle à la suite de l'obtention d'un diplôme. Cette confiance inspire certainement la volonté largement exprimée des étudiants internationaux de valoriser leur diplôme par une première expérience de travail au Québec, volonté qui constitue en soi un atout de taille.

S'ajoute enfin à ces facteurs positifs pouvant contribuer à l'attractivité de Montréal sur la scène internationale, le niveau de mobilisation des acteurs montréalais de l'éducation, comme des milieux socio-économiques, en faveur du recours aux étudiants internationaux. L'expérience de concertation et de développement d'initiatives, vécue dans le cadre du comité *L'ouverture aux citoyens du monde* de la CRÉ de Montréal, illustre en effet la volonté des acteurs montréalais d'appuyer les efforts des établissements d'enseignement postsecondaires de la région en matière de recrutement, d'accueil, d'intégration et de rétention des étudiants internationaux.

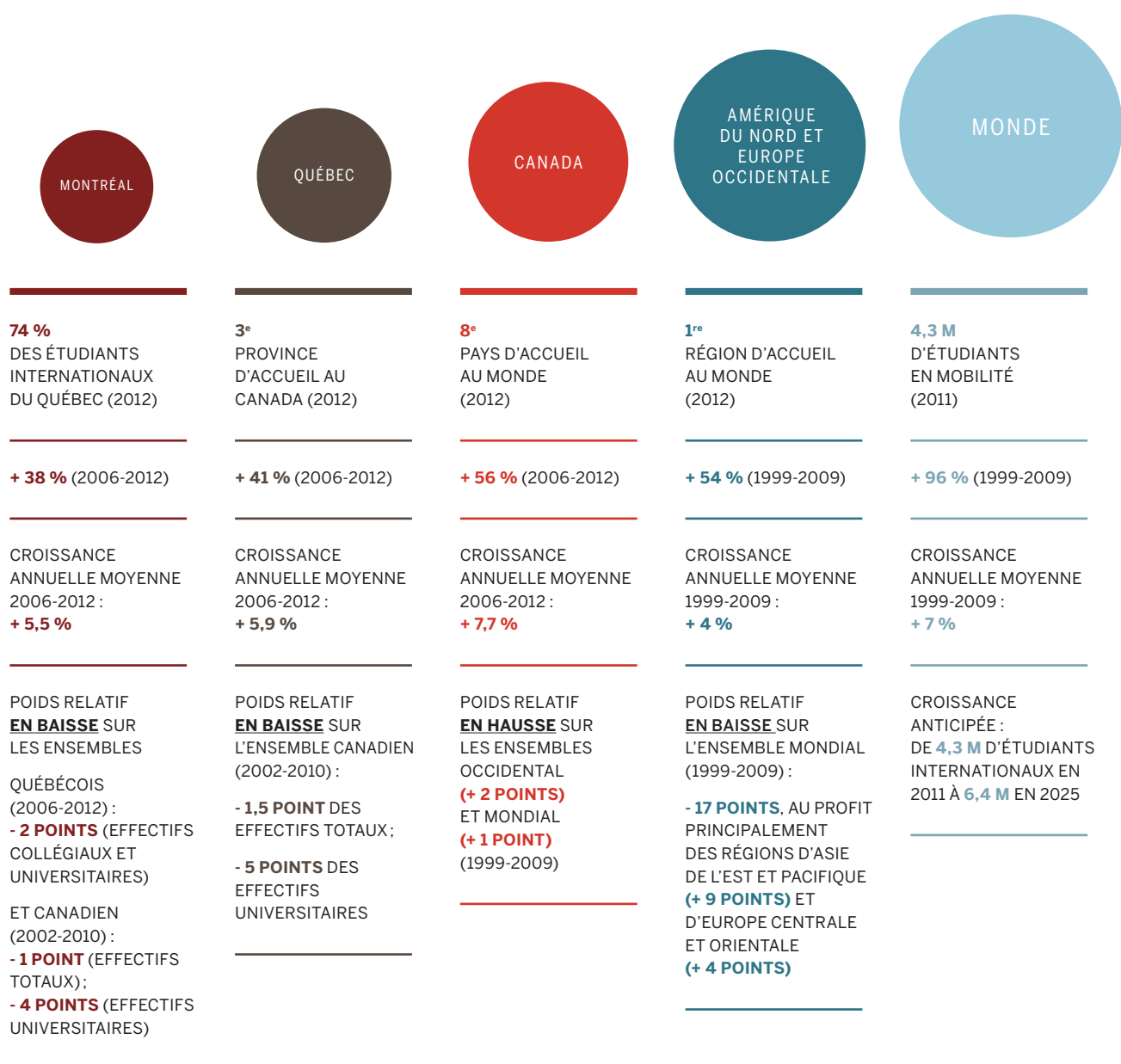
3.3

PORTRAIT STATISTIQUE DE LA SITUATION

Enfin, au-delà des aspects qualitatifs relevés précédemment et susceptibles d'influencer parfois positivement, parfois négativement l'attractivité de Montréal à l'échelle internationale, cette sous-section vise à mettre en évidence les principales tendances statistiques observées au niveau mondial, au Canada, au Québec et à Montréal, et ce afin de compléter notre compréhension de l'environnement dans lequel Montréal évolue en matière d'attraction et de rétention d'étudiants internationaux.

3.3.1

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



3.3.2

PRINCIPAUX CONSTATS

- Le phénomène de la mobilité étudiante est en croissance constante à l'échelle **mondiale**.
- L'**Occident** constitue toujours le 1^{er} pôle d'attraction de ces étudiants mais les destinations d'études, ainsi que les pays de provenance, tendent à se diversifier.
- Avec la montée en flèche des destinations asiatiques et, plus fondamentalement, avec la tendance mondiale des étudiants à choisir un pays de leur sous-continent d'origine, l'**Amérique du Nord** semble encore plus vulnérable que sa concurrente européenne.
- Le nombre d'étudiants internationaux au **Canada** continue de croître, année après année, ainsi que sa part des marchés mondial et occidental.
- Le nombre d'étudiants internationaux au **Québec** continue de croître, année après année, mais sa part de marché au Canada diminue.
- Le nombre d'étudiants internationaux à **Montréal** continue de croître, année après année, mais sa part des marchés canadien et québécois diminue.
- Le **taux de rétention** potentiel des étudiants internationaux au Canada et au Québec semble supérieur à la moyenne de l'OCDE.

BREF, un constat majeur s'impose et appelle à l'action : dans un contexte où la mobilité internationale étudiante connaît une croissance fulgurante à l'échelle planétaire, dont semble d'ailleurs profiter le Canada, Montréal et le Québec enregistrent de leur côté des pertes de parts de marché dans l'ensemble canadien.

Cela est d'autant plus inquiétant que la recherche accrue d'étudiants internationaux s'inscrit dans un contexte où Montréal et le Québec font face à des baisses appréhendées et effectives à la fois de leurs effectifs collégiaux et universitaires¹⁸ et à des besoins pressants de main-d'œuvre qualifiée¹⁹.

18. Le MESRS prévoit que d'ici 2021 (en prenant 2012 comme année de référence) les effectifs diminueront, à Montréal, de 11 % au niveau collégial (13 % pour le Québec) et de 3 % au niveau universitaire (5 % pour le Québec). Sources : MESRS, *Prévisions provinciales de l'effectif étudiant au collégial – Édition 2013* et *Prévisions de l'effectif étudiant à l'université – Prévisions de 2011 à 2025*.

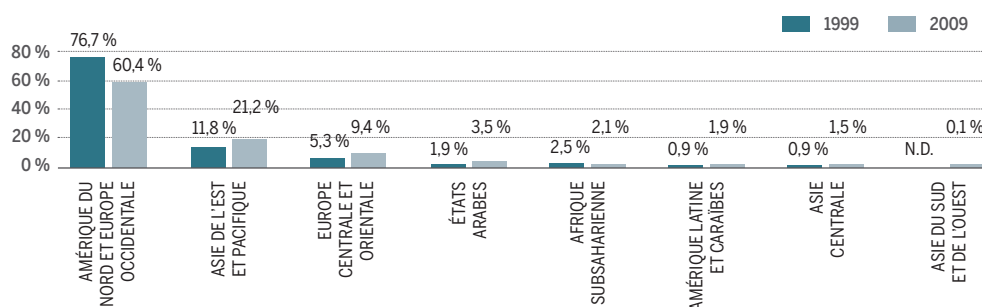
19. Emploi-Québec prévoit que près de 1,4 million d'emplois seront à pourvoir d'ici à 2021 au Québec : 39 % de ces emplois exigeront une formation professionnelle (secondaire) ou technique (collégiale), alors que 38 % d'entre eux exigeront une formation universitaire. L'on juge par ailleurs que l'immigration comblera à 17 % ces postes à pourvoir. Source : Emploi-Québec, *Le marché du travail au Québec : Perspectives à long terme* (2012-2021), juin 2012, pp. 4-5.

3.3.3 DYNAMIQUES MONDIALES

- Le phénomène de la mobilité étudiante est en croissance constante à l'échelle internationale. Le nombre d'étudiants suivant une formation de niveau tertiaire dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants serait en effet passé, selon l'OCDE (2013), de 2 M à 4,1 M entre 2000 et 2010, pour atteindre près de 4,3 M d'étudiants en 2011. Plus encore, l'on projette qu'ils seront 6,4 M en 2025.
- Selon l'ISU (2013)²⁰, si l'Occident (soit la région **Amérique du Nord et Europe occidentale**) constitue toujours le 1^{er} pôle d'attraction des étudiants internationaux à l'enseignement supérieur, sa part de marché mondial tend à diminuer. Passée de 77 % à 60 % entre 1999 et 2009, cette proportion continue de décroître à mesure que les destinations d'études, ainsi que les pays de provenance, tendent à se diversifier. En 2012, la région **Amérique du Nord et Europe occidentale** ne recevait ainsi plus que 57 % des étudiants internationaux à l'enseignement supérieur de la planète.
- L'Asie de l'est et Pacifique se classait, toujours en 2012, au 2^e rang mondial (avec 20 % des effectifs), en croissance de + 296 % entre 1999 et 2009. On retrouve d'ailleurs, en tête du top 20 des pays d'accueil ayant enregistré les croissances totales les plus élevées pour la même période, la République de Corée (1 644 %), la Malaisie (1 078 %) et la Nouvelle-Zélande (456 %). L'Australie et le Japon, qui sont les destinations traditionnelles dans cette région du monde, sont d'ailleurs concurrencés par l'arrivée de ces nouveaux joueurs.

SI L'OCCIDENT
CONSTITUE TOUJOURS LE
1^{ER} PÔLE D'ATTRACTION
DES ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX
À L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, SA PART
DE MARCHÉ MONDIAL
TEND À DIMINUER.

G2.Part des étudiants internationaux à l'enseignement supérieur sur l'ensemble mondial (%) par région, 1999 et 2009



Note : Les données pour l'année 1999 ne sont pas disponibles pour certains pays. Royaume-Uni de G-B et d'IN = Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2011

EN 2012, LA RÉGION
AMÉRIQUE DU NORD ET
EUROPE OCCIDENTALE
NE RECEVAIT AINSI PLUS
QUE 57 % DES ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX
À L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE LA PLANÈTE.

CETTE MONTÉE EN FLÈCHE DE LA RÉGION ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE S'EXPLIQUE ENTRE AUTRES PAR LA TENDANCE MONDIALE, CHEZ LES ÉTUDIANTS, À CHOISIR DE PLUS EN PLUS UN PAYS DE LEUR RÉGION OU SOUS-CONTINENT D'ORIGINE.

DANS CE CONTEXTE OÙ L'OCCIDENT TEND À PERDRE DU TERRAIN EN MATIÈRE D'ATTRACTIVITÉ D'ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ, L'AMÉRIQUE DU NORD SEMBLE ENCORE PLUS À RISQUE QUE L'EUROPE.

- Cette montée en flèche de la région Asie de l'Est et Pacifique s'explique entre autres par la **tendance mondiale, chez les étudiants, à choisir de plus en plus un pays de leur région ou sous-continent d'origine**²¹. Or, selon l'ISU (2012), 32 % des étudiants en mobilité internationale provenaient de l'Asie de l'Est et Pacifique en 2011, un sommet mondial. Ils étaient originaires principalement de la Chine (18 %) et de l'Inde (6 %).

Dans ce contexte où l'Occident tend à perdre du terrain en matière d'attractivité d'étudiants en mobilité, l'**Amérique du Nord** semble encore plus à risque que l'Europe. En effet, selon l'OCDE²², non seulement l'Amérique du Nord compte-t-elle pour 21 % de l'effectif mondial (contre 40 % pour l'Europe), mais elle est, de plus, beaucoup plus dépendante des bassins de recrutement extérieurs à son sous-continent²³. À titre d'illustration, la part mondiale des États-Unis a chuté de 28 % à 21 % entre 1999 et 2009, pour s'établir à 18 % en 2012 (selon les données de l'ISU).

21. Les frais de déplacement moins élevés et leur connaissance du contexte culturel font partie des raisons invoquées par les étudiants pour expliquer cette tendance.

22. Contrairement aux données de l'Institut de la statistique de l'UNESCO, ces données spécifiques de l'OCDE sur les étudiants internationaux pour l'Europe et l'Amérique du Nord tiennent compte de l'ensemble des étudiants qui ne sont pas ressortissants de ces régions et non pas seulement des étudiants qui se déplacent à l'étranger spécifiquement pour étudier, soit les étudiants en mobilité internationale. Les statistiques donnent tout de même une idée juste des dynamiques en place.

23. Alors que 76 % des étudiants internationaux présents en Europe sont originaires d'un pays européen (principalement grâce au programme ERASMUS), seulement 4,1 % des étudiants en mobilité internationale en formation aux États-Unis sont originaires du Canada et 7,4 % des étudiants en mobilité internationale en formation au Canada sont originaires des États-Unis.

3.3.4

LA SITUATION DU CANADA

- Au 1^{er} décembre 2012, selon CIC²⁴, **l'effectif total d'étudiants internationaux** au Canada était de 265 404, en augmentation de 56 % depuis 2006 ou encore de 77 % en 10 ans (2002-2012).
- À la même date (1^{er} décembre 2012), les principaux **pays de provenance** de ces effectifs totaux d'étudiants internationaux au Canada étaient la Chine (30 %), l'Inde (11 %) et la République de Corée (7 %).
- La **répartition par niveau d'études** de ces étudiants était, toujours au 1^{er} décembre 2012, de 55 % à l'universitaire, 19 % au niveau « autre postsecondaire », 15 % au « secondaire ou moins », 7 % au « métier » et 3 % dans « autre ».
- Selon l'OCDE, près de 22 % des étudiants inscrits en 2010 à des **programmes de recherche de haut niveau** au Canada étaient des étudiants en mobilité internationale²⁵.
- Selon l'ISU (2013), le Canada se classait ainsi, en 2012, au **8^e rang mondial**²⁶ des pays accueillant le plus d'étudiants internationaux à l'enseignement supérieur, avec 3 % de parts de marché, derrière les États-Unis (18 %), le Royaume-Uni (11 %), la France (7 %), l'Australie (6 %), l'Allemagne (5 %), le Japon (4 %) et la Fédération de Russie (4 %).
- **Le Canada a par ailleurs vu ses parts de marché augmenter**, entre 1999 et 2009, de 2 points en Occident (passant de 3 % à 5 %) et de 1 point dans le monde (de 2 % à 3 %), semblant ainsi échapper en partie à la tendance observée du déclin relatif de l'attractivité de l'Amérique du Nord auprès des étudiants à l'enseignement tertiaire en mobilité internationale.

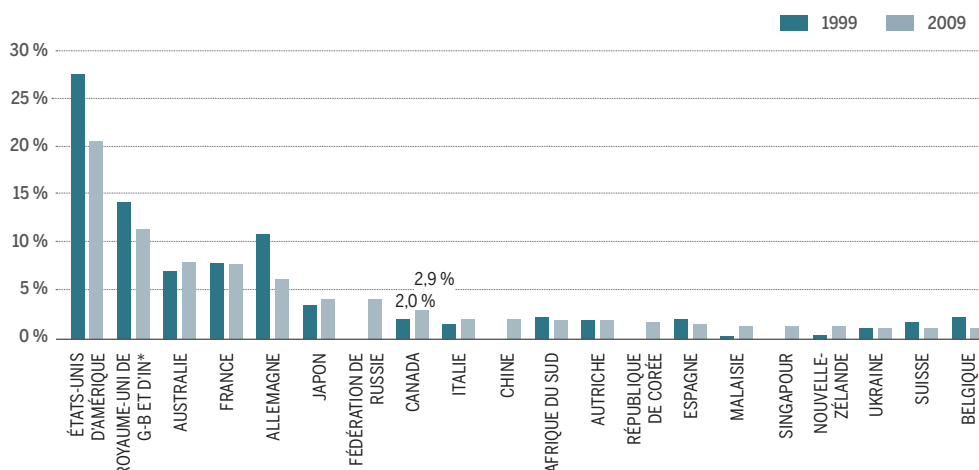
LE CANADA SE CLASSAIT, EN 2012, AU 8^E RANG MONDIAL DES PAYS ACCUEILLANT LE PLUS D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, AVEC 3 % DE PARTS DE MARCHÉ.

24. CIC, *Faits et Chiffres 2012 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires*, 2013.
Notez que CIC base ses calculs d'effectifs d'étudiants étrangers sur le nombre de permis d'études émis.

25. OCDE, *Regards sur l'éducation 2013*, op.cit., p.327.

26. Notez que l'OCDE (2013) classait le Canada au 6^e rang mondial des destinations d'accueil. Cet écart de classement s'explique par le fait que l'OCDE, à la différence de l'ISU, et tel qu'expliqué en note 21, n'exclut pas de ses calculs les étudiants qui ont un statut de résidence permanente dans le pays hôte. L'ISU a ainsi été préféré à l'OCDE par souci de comparabilité avec les données québécoises et canadiennes.

G3. Part des étudiants internationaux à l'enseignement supérieur sur l'ensemble mondial (%), Top 20 des pays d'accueil, 1999 et 2009



Note : Les données pour l'année 1999 ne sont pas disponibles pour certains pays. Royaume-Uni de G-B et d'IN = Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2011

3.3.5

LA SITUATION AU QUÉBEC

LE QUÉBEC COMPTAIT, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE 2012, 34 285 ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, EN HAUSSE DE PLUS DE 41 % PAR RAPPORT À L'AUTOMNE 2006. CECI REPRÉSENTAIT ENVIRON 8,5 % DE L'EFFECTIF TOTAL D'ÉTUDIANTS INSCRITS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

- Le Québec comptait, au trimestre d'automne 2012, **34 285 étudiants internationaux** à l'enseignement supérieur²⁷, en hausse de plus de 41 % par rapport à l'automne 2006²⁸. Ceci représentait environ **8,5 % de l'effectif total d'étudiants** inscrits à l'enseignement supérieur²⁹.
- Ces étudiants se retrouvaient à 11 % au **niveau collégial** (dont 80 % inscrits en formation technique) et à 89 % au **niveau universitaire** (eux-mêmes répartis à 61 % au 1^{er} cycle, 24 % au 2^e cycle et 15 % au 3^e cycle).
- Malgré le poids relatif encore limité des étudiants internationaux de niveau collégial (11 % des effectifs totaux d'étudiants internationaux à l'enseignement supérieur), ce bassin a connu entre 2006 et 2012 une croissance marquée (+ 67 %), passant de 2 157 à 3 608 étudiants, croissance supérieure à celle enregistrée par le bassin universitaire (+ 39 %).
- Si la France occupe le 1^{er} rang des **pays de provenance** des étudiants internationaux du Québec, que ce soit au niveau universitaire (dans une proportion de 37,1 %) ou collégial (constituant 46,4 % des contingents), les étudiants de niveau universitaire viennent ensuite principalement des États-Unis (8,8 %) et de la Chine (8,1 %), alors que les étudiants collégiaux sont originaires principalement de la Chine (9,7 %), du Maroc (9,7 %) et d'Algérie (4,5 %).

27. Ces données incluent les étudiants inscrits aux réseaux collégial et universitaire, mais excluent les auditeurs et auditrices, les stagiaires postdoctoraux, les résidents et résidentes en médecine et les étudiants et étudiantes en situation d'accueil.

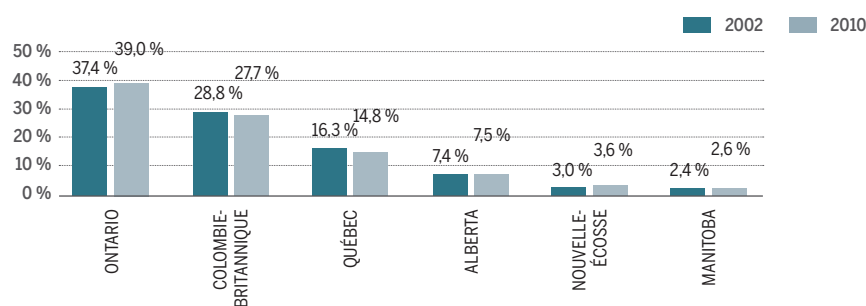
28. MESRS, *Statistiques sur les étudiants étrangers dans le réseau collégial et dans le réseau universitaire*, 2013.

29. À titre comparatif, parmi les 20 premiers pays d'accueil au monde, les cinq qui comptaient la plus grande proportion d'étudiants internationaux sur leurs effectifs totaux à l'enseignement supérieur en 2009 étaient les Émirats arabes unis (39 %), l'Australie (22 %), Singapour (20 %), l'Autriche (19 %) et le Royaume-Uni (15 %) (ISU, 2011).

- Plus de 1 000 **stagiaires postdoctoraux** étrangers ont par ailleurs été recensés dans les établissements universitaires du Québec à l'automne 2010³⁰. Ce nombre a augmenté au total de plus de 31 % de l'automne 2006 à 2010, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne d'environ 7 %.
- En matière de **poids relatif du Québec dans le Canada**³¹ :
 - Au 1^{er} décembre 2010, le Québec se classait au **3^e rang** au Canada, derrière l'Ontario et la Colombie-Britannique, et ce à la fois pour le nombre TOTAL d'étudiants internationaux et pour le nombre d'étudiants internationaux de niveau universitaire. (CIC, 2011)
 - En proportion cependant, le poids relatif du Québec dans l'ensemble canadien est plus important au sein des effectifs universitaires (21,4 % en 2010) qu'au sein de l'ensemble des effectifs d'étudiants internationaux, tous niveaux confondus (14,8 % en 2010).
 - Ce **poids relatif du Québec au Canada est néanmoins en baisse** dans les deux catégories de population. De 2002 à 2010, la part du Québec sur les effectifs totaux d'étudiants internationaux du Canada a en effet diminué de 1,5 point, alors que la baisse a été encore plus marquée au niveau universitaire, en chute de 5 points.
 - Ces baisses enregistrées du poids relatif du Québec dans l'ensemble canadien correspondent, en proportion, aux hausses observées, durant la même période, en **Ontario** dans le premier cas (+ 1,5 point des effectifs totaux du Canada) et en **Colombie-Britannique** dans le second cas (+ 4 points des effectifs universitaires).

LES BAISSSES ENREGISTRÉES DU POIDS RELATIF DU QUÉBEC DANS L'ENSEMBLE CANADIEN CORRESPONDENT, EN PROPORTION, AUX HAUSSES OBSERVÉES, DURANT LA MÊME PÉRIODE, EN ONTARIO ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

G4. Part des effectifs totaux d'étudiants internationaux sur l'ensemble canadien au 1^{er} décembre (%), Sélection de provinces canadiennes, 2002 et 2010



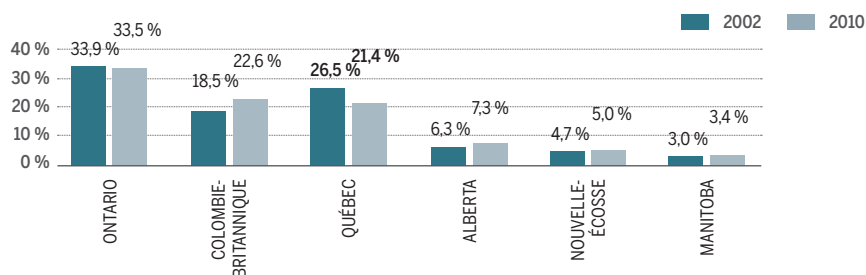
30. Données provisoires.

31. Dans cette sous-section, nous présentons les données de Citoyenneté et Immigration Canada. À noter que Statistique Canada publie également des données sur les étudiants internationaux au niveau postsecondaire. Ces données démontrent également que la part du Québec au niveau universitaire semble diminuer au Canada. Pour plus d'informations sur les sources de données, veuillez consulter les annexes.

LE QUÉBEC EST LA PROVINCE QUI A ENCAISSÉ, ENTRE 2002 ET 2010, LES PLUS GRANDS RECULS DE SON POIDS RELATIF AU SEIN DE L'ENSEMBLE CANADIEN EN MATIÈRE D'EFFECTIFS (GLOBAUX COMME UNIVERSITAIRES) D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX.

EN PROPORTION DES EFFECTIFS TOTAUX D'ÉTUDIANTS INSCRITS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL, 12,7 % PROVENAIENT DE L'ÉTRANGER À L'AUTOMNE 2012, COMPARATIVEMENT À 7,6 % À L'AUTOMNE 2006, EN HAUSSE DE 5,1 %. CETTE PROPORTION ÉTAIT PARTICULIÈREMENT ÉLEVÉE AUX CYCLES SUPÉRIEURS UNIVERSITAIRES, ALORS QUE LE TIERS (32,3 %) DES EFFECTIFS TOTAUX DES 2^e ET 3^e CYCLES ÉTAIT FORMÉ D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX.

G5. Part des effectifs universitaires d'étudiants internationaux sur l'ensemble canadien au 1^{er} décembre (%), Sélection de provinces canadiennes, 2002 et 2010



Constat : Le Québec regroupe une part moins importante d'effectifs totaux d'étudiants internationaux que d'effectifs universitaires sur l'ensemble canadien. Au niveau global (G4), l'écart entre les parts de marché du Québec et celles des provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique est également plus important qu'au niveau universitaire (G5).

Selon les données de CIC (2011), cet écart s'explique par le fait que l'Ontario et la Colombie-Britannique disposent de bassins beaucoup plus importants d'étudiants internationaux aux niveaux primaire, secondaire et collégial.

Toujours est-il que le Québec est la province qui a encaissé, entre 2002 et 2010, les plus grands reculs de son poids relatif au sein de l'ensemble canadien en matière d'effectifs (globaux comme universitaires) d'étudiants internationaux.

3.3.6

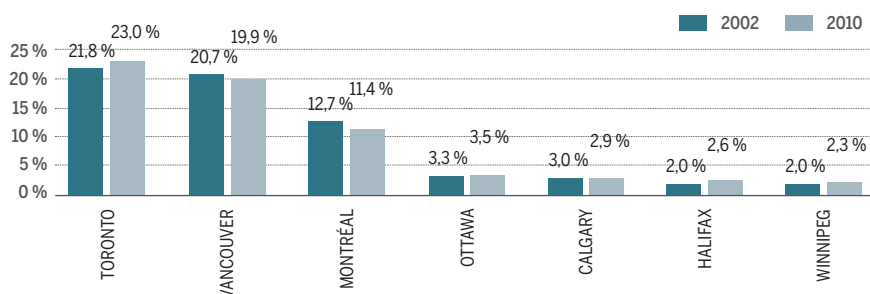
LA SITUATION À MONTRÉAL

- Selon le MESRS (2013), le **nombre** d'étudiants internationaux inscrits à l'enseignement supérieur sur l'Île de Montréal est passé de 18 394 au trimestre d'automne 2006 à 25 437 à celui d'automne 2012, pour une croissance totale de 38 % en 6 ans³².
- Ces étudiants se retrouvaient à 8 % au **niveau collégial** et à 92 % au **niveau universitaire**. Parmi ces derniers, 61 % étaient inscrits au 1^{er} cycle, 24 % au 2^e cycle et 15 % au 3^e cycle.
- En **proportion des effectifs totaux** d'étudiants inscrits à l'enseignement supérieur sur l'Île de Montréal, 12,7 % provenaient de l'étranger à l'automne 2012, comparativement à 7,6 % à l'automne 2006, en hausse de 5,1 points. Cette proportion était particulièrement élevée aux cycles supérieurs universitaires, alors que le tiers (32,3 %) des effectifs totaux des 2^e et 3^e cycles était formé d'étudiants internationaux.

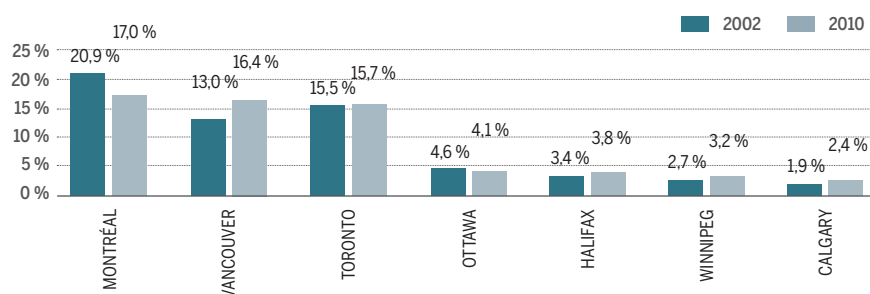
32. MESRS, *op.cit.*

- 770 **stagiaires postdoctoraux** étrangers ont été recensés dans les établissements universitaires de l'Île de Montréal à l'automne 2010³³, soit 74 % du total pour le Québec. Ce nombre a augmenté au total de près de 31 % de l'automne 2006 à 2010, à l'image des tendances observées pour le Québec dans son ensemble.
- La **part de l'Île de Montréal sur l'ensemble des effectifs d'étudiants internationaux postsecondaires du Québec** se chiffrait donc à 74 % à l'automne 2012, en baisse de 2 points par rapport à 2006 et de 5 points par rapport à 2004³⁴.
- En ce qui concerne le **poids relatif de Montréal au sein de l'ensemble canadien**³⁵ : la région métropolitaine de Montréal se classait, en 2010, au **3^e rang** au Canada pour le nombre total d'étudiants internationaux, derrière Toronto et Vancouver, alors qu'elle occupait le **1^{er} rang au niveau universitaire** (avec 17 % des effectifs canadiens). Dans les deux cas (effectifs totaux et effectifs universitaires), la part de Montréal a diminué entre 2002 et 2010, en chute de 1,3 point dans le premier cas et de 4 points dans le second.

G6. Part des effectifs totaux d'étudiants internationaux sur l'ensemble canadien au 1^{er} décembre (%), Sélection de régions métropolitaines canadiennes, 2002 et 2010



G7. Part des effectifs universitaires d'étudiants internationaux sur l'ensemble canadien au 1^{er} décembre (%), Sélection de régions métropolitaines canadiennes, 2002 et 2010



33. Données provisoires.

34. CRÉ de Montréal, *Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal*, novembre 2006, p. 3.

35. Chiffres calculés au 1^{er} décembre 2010 (CIC, 2011).

3.3.7

LE TAUX DE RÉTENTION

LA SITUATION AU SEIN DE L'OCDE ET AU CANADA

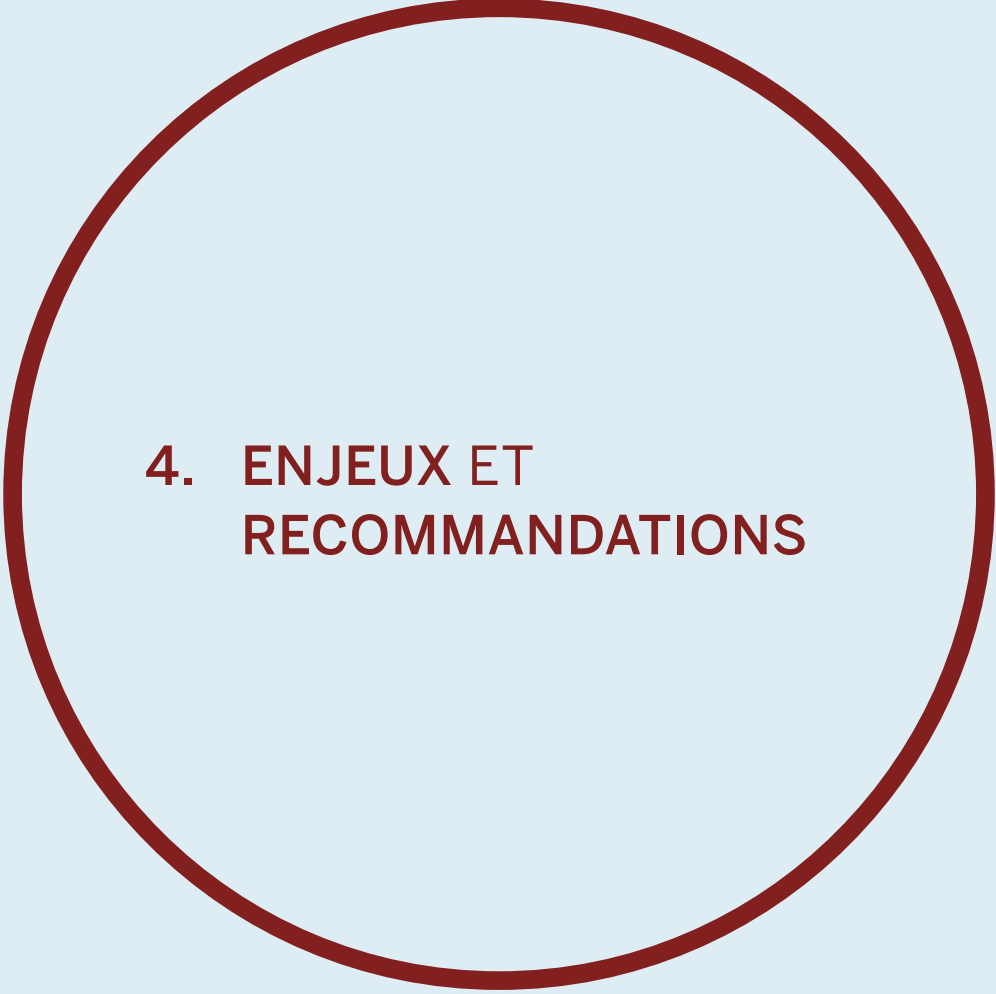
- Selon l'**OCDE** (2011) : « Le taux de séjour³⁶ (soit la proportion d'étudiants internationaux demeurant dans le pays d'accueil sous un autre statut qu'un statut d'étudiant) s'élève, en moyenne, à 25 % et s'explique à 74 % par des motifs professionnels. Supérieur à 17 % dans tous les pays recensés, ce taux de séjour dépasse la moyenne des 25 % en Allemagne, en Australie, au **Canada** (évalué à 33 %), en France, aux Pays-Bas et en République tchèque.
- Les **États-Unis** demeurent toutefois les champions de la rétention. Selon Suter & Jandl (2006), environ 58 % des étudiants internationaux ayant reçu un doctorat d'une université américaine en 1993 étaient toujours au pays dix ans plus tard.

LA SITUATION AU QUÉBEC

- Selon les données produites par le MICC en 2011³⁷, le nombre d'étudiants internationaux, tous niveaux de scolarité confondus, qui ont déposé une demande de certificat de sélection du Québec (CSQ), est passé de 2 205 à 2 464 de 2008 à 2010, soit une **croissance de 12 %**. Or, cette croissance a été encore supérieure de 2009 à 2010 : 17,5 %.
- Parmi les étudiants internationaux demandeurs de CSQ en 2010, 11 % étaient de niveau collégial et 78,4 % de niveau universitaire, eux-mêmes issus à 33 % du 1^{er} cycle, 31 % du 2^e cycle et 14 % du 3^e cycle.
- Les étudiants qui ont fait une demande de CSQ en 2010 provenaient principalement de la France (17 %), du Maroc (14 %) et de la Chine (10 %).
- En prenant pour référence l'année 2010, au cours de laquelle 1 931 étudiants internationaux de niveau universitaire au Québec ont déposé une demande de CSQ en vue d'obtenir la résidence permanente (MICC, 2011) et 5 811 diplômés internationaux des universités québécoises ont couronné leurs études de succès (MESRS, 2012), on estime qu'environ 33 % des diplômés universitaires auraient effectué une demande de CSQ en 2010 et pourraient donc potentiellement prolonger leur séjour au Québec. De 2008 à 2010, ce taux a avoisiné les 32 %.

36. Pour une définition exhaustive du taux de séjour, voir l'Annexe A.

37. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC), *Compilation spéciale, Direction des politiques et programmes d'immigration, 2011 : « Étudiants ayant déposé une demande de certificat de sélection du Québec (DCS) de 2008 à 2010, Statistiques portant sur les certificats d'acceptation du Québec (CAQ) »*. Notez cependant qu'il n'existe pas d'indicateur officiel du taux de rétention pour les étudiants internationaux au Québec. Si le MIDI réalise une publication sur la présence au Québec de l'immigration récente qui fournit l'information disponible sur la rétention des immigrants au Québec, les catégories d'immigration temporaires n'en font toutefois pas partie.



4. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Une fois nommées les forces sur lesquelles Montréal a tout avantage à miser pour attirer et retenir davantage d'étudiants internationaux, et en regard des dynamiques récentes (sur les plans qualitatif et statistique) observées en matière de mobilité étudiante, que ce soit au plan régional, provincial, national ou international, il se dégage des aspects susceptibles de nuire à l'attractivité de Montréal ou d'influencer négativement les étudiants au moment de choisir leur destination d'études et de formuler leurs plans d'avenir au Québec.

Les principaux défis qui attendent Montréal et appellent à une action pertinente destinée à renforcer la compétitivité de Montréal sur l'échiquier mondial en matière tant d'attraction que d'intégration et de rétention, de l'avis des membres du comité *L'ouverture aux citoyens du monde*, sont :

En matière d'**ATTRACTION** :

1. La simplification et la clarification des démarches d'entrée au pays
2. Un effort accru de promotion de l'offre éducative québécoise à l'étranger et la mise en place d'incitatifs financiers, particulièrement pour les cycles supérieurs universitaires
3. La révision de la structure de financement des établissements d'enseignement postsecondaires, en cohérence avec les coûts associés au recrutement et à l'accueil d'étudiants internationaux
4. Un soutien particulier à l'internationalisation de la formation collégiale, notamment technique

En matière d'**ACCUEIL et INTÉGRATION**

5. Une meilleure intégration des étudiants à la société québécoise, et ce particulièrement sur les plans professionnel et linguistique

En matière de **RÉTENTION**

6. La simplification des démarches d'établissement et la mise en place d'incitatifs à la rétention

4.1

LA SIMPLIFICATION ET LA CLARIFICATION
DES DÉMARCHES D'ENTRÉE AU PAYS

Ces démarches de tous types sont le principal irritant relevé par les étudiants internationaux qui les décrivent presque invariablement comme longues, fastidieuses, répétitives et coûteuses.

Afin de réduire ces irritants, qui peuvent à terme nuire à la réputation du Québec et du Canada comme destination d'études à l'étranger (en raison de la force du bouche à oreille), voire contrecarrer les efforts de recrutement déployés par les établissements d'enseignement, il apparaît nécessaire de travailler à la simplification et à la clarification des démarches d'obtention des permis de séjour par la mise en œuvre des recommandations suivantes :

VISION

Simplifier
les démarches
d'obtention
de permis de
séjour

RECOMMANDATIONS

1. Que CIC communique clairement les critères d'admissibilité, facilite le processus de suivi et améliore l'accessibilité géographique (aux médecins accrédités et aux bureaux de visas canadiens) et la rapidité de traitement de ses services et processus liés à la délivrance des permis d'études canadiens et de visas de résident temporaire.
2. Que le MIDI garantisse, tout au long de l'année, y compris dans les périodes de pointe comme l'été, le maintien de la qualité de ses services et le respect de délais raisonnables dans le traitement des demandes d'émission du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études.
3. Que les autorités d'immigration québécoise et canadienne examinent la possibilité pour les ressortissants des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'effectuer simultanément la demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et celle du permis d'études délivré par les autorités fédérales.

4.2

UN EFFORT ACCRU DE PROMOTION DE L'OFFRE ÉDUCATIVE QUÉBÉCOISE
À L'ÉTRANGER ET LA MISE EN PLACE D'INCITATIFS FINANCIERS,
PARTICULIÈREMENT POUR LES CYCLES SUPÉRIEURS UNIVERSITAIRES

En matière d'attraction des meilleurs étudiants internationaux, particulièrement aux cycles supérieurs, la question des bourses disponibles s'avère cruciale. En effet, peu importe le niveau des droits de scolarité exigés, si les bourses disponibles les couvrent en totalité, même les destinations réputées pour être coûteuses (telles que les États-Unis où le prix d'une année d'étude peut s'élever à 50 000 \$ dans les universités les plus réputées) peuvent s'avérer plus rentables que de venir étudier à Montréal.

PAR AILLEURS, AU-DELÀ DE L'OFFRE BOURSIÈRE, CERTAINS PAYS ONT DÉVELOPPÉ DES STRATÉGIES DE FINANCEMENT ET DE STRUCTURATION DE LA PROMOTION DE LEUR OFFRE ÉDUCATIVE À L'ÉTRANGER REDOUTABLEMENT EFFICACES. C'EST LE CAS NOTAMMENT DE LA FRANCE (AVEC CAMPUS FRANCE, PRÉSENT DANS PLUS DE 160 PAYS), DE LA GRANDE-BRETAGNE (AVEC LE BRITISH COUNCIL), ET DE L'ALLEMAGNE (AVEC LE DAAD).

Or, il apparaît que les programmes de bourses québécois et canadiens disponibles pour les étudiants internationaux sont insuffisants. Ainsi, à titre d'exemple, les étudiants internationaux ne sont pas admissibles à un grand nombre des bourses financées par le Programme de bourses d'études supérieures du Canada³⁸.

Au Québec, les étudiants internationaux contribuent au Programme de prêts et bourses sans y être pour autant admissibles. Des bourses d'excellence sont cependant spécifiquement offertes aux étudiants internationaux de niveau secondaire professionnel, collégial technique et supérieur universitaire. Mais si les montants de ces bourses sont intéressants, allant de 10 000 \$ à 35 000 \$ par année selon le niveau d'études, leur nombre reste très limité. À titre indicatif, ce ne sont que 71 bourses de niveau doctoral, postdoctoral et de recherche qui ont été offertes en 2012-2013³⁹ spécifiquement aux étudiants internationaux. Par comparaison, le nombre de bourses d'études supérieures vient de passer à 10 000 en Australie, alors qu'il est estimé à 100 000 aux États-Unis. Dans les deux cas, les étudiants internationaux sont admissibles à la majorité de ces bourses⁴⁰.

Par ailleurs, au-delà de l'offre boursière, certains pays ont développé des stratégies de financement et de structuration de la promotion de leur offre éducative à l'étranger redoutablement efficaces. C'est le cas notamment de la France (avec Campus France, présent dans plus de 160 pays), de la Grande-Bretagne (avec le British Council), et de l'Allemagne (avec le DAAD) (voir les cas d'étude en annexe). Cette proactivité leur permet entre autres d'être beaucoup plus efficaces lorsque surviennent des opportunités telles que le déploiement de programmes de bourses tels que ceux développés par le Brésil et l'Inde pour inciter leurs étudiants à partir à l'étranger.

Ainsi, pour rejoindre les pays les plus proactifs en matière de promotion de son offre éducative à l'étranger, il urge de travailler à la bonification de la promotion de l'offre éducative québécoise et montréalaise à l'étranger et à la mise en place d'incitatifs financiers renforcés :

VISION

Promotion de l'offre éducative à l'étranger

Incitatifs à l'attraction

RECOMMANDATIONS

4. Que le gouvernement du Québec se dote d'une stratégie de promotion de l'offre éducative québécoise à l'étranger qui utilise à leur plein potentiel les nouveaux moyens de communication et mette l'accent sur Montréal comme pôle majeur d'attraction.
5. Que les intervenants montréalais s'unissent pour développer des projets concertés en matière d'attraction d'étudiants internationaux, tels la création d'une image de marque montréalaise (qui capitalise sur les atouts de la métropole) ou encore l'organisation de missions à l'étranger.
6. Que le gouvernement du Québec augmente son soutien et ses programmes de bourses afin d'accroître les aides financières disponibles aux étudiants internationaux qui poursuivent des études collégiales techniques et universitaires, notamment aux cycles supérieurs (à l'image de la Colombie-Britannique et de l'Ontario), dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu.

38. Comité consultatif sur la stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, *op. cit.*

39. MESRS, Programme de bourses pour étudiants étrangers, 2014.

40. Comité consultatif sur la stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, *op. cit.*

4.3

LA RÉVISION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRES, EN COHÉRENCE AVEC LES COÛTS ASSOCIÉS AU RECRUTEMENT ET À L'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Si les réalités varient selon les établissements anglophones ou francophones, universitaires ou collégiaux, en fonction notamment des spécificités propres à chaque bassin de recrutement et aux offres déployées par les pays concurrents, il reste que plusieurs éléments freinent la capacité et l'envie de nombre d'établissements montréalais et québécois d'accroître leur recrutement d'étudiants à l'étranger en raison des coûts associés à leur recrutement et accueil.

Parmi ces éléments contraignants notons :

- L'interdiction faite aux établissements québécois de conserver la totalité des revenus recueillis par le biais des droits de scolarité majorés des étudiants internationaux ;
- L'absence de compensation, pour les étudiants internationaux reçus, dans l'octroi des subventions gouvernementales à l'enseignement (et ce en dépit des frais supplémentaires associés au recrutement et au soutien de ces derniers par rapport aux étudiants québécois⁴¹) ;
- La proportion élevée et grandissante d'étudiants internationaux du Québec exonérés des frais majorés⁴² et dont le total des exemptions aurait représenté, pour la seule année 2010-2011, un manque à gagner de 100 millions de dollars⁴³ ;
- Le fait qu'à l'instar des étudiants québécois, les étudiants internationaux contribuent au Programme de prêts et bourses du Québec, sans y être pour autant admissibles, forçant du même coup les établissements d'enseignement à offrir et financer des programmes alternatifs de soutien et d'aide financière à leurs étudiants afin de demeurer attractifs à l'échelle mondiale.

PLUSIEURS ÉLÉMENTS
FREINENT LA CAPACITÉ
ET L'ENVIE DE NOMBRE
D'ÉTABLISSEMENTS
MONTRÉLAIS ET
QUÉBÉCOIS D'ACCROÎTRE
LEUR RECRUTEMENT
D'ÉTUDIANTS À
L'ÉTRANGER EN RAISON
DES COÛTS ASSOCIÉS
À LEUR RECRUTEMENT
ET ACCUEIL.

41. Selon l'Université McGill, ces coûts excéderaient les dix pour cent des droits différentiels actuellement retenus par les institutions pour les programmes réglementés (Voir : *Politique de financement des universités : Simplicité, équité et performance*, Mémoire présenté par l'Université McGill dans le cadre du Chantier de travail sur la politique du financement des universités, le 31 juillet 2013, p. 13).

42. Au collégial, la proportion d'étudiants internationaux soumis aux droits de scolarité a diminué entre 2007 et 2011. Actuellement, la majorité d'entre eux n'assument aucun droit de scolarité. Dans les collèges publics, deux étudiants internationaux sur trois sont des Français, exemptés des droits de scolarité en vertu de l'entente de réciprocité signée entre la France et le Québec en 1978. Au niveau universitaire, les étudiants exemptés des frais majorés en vertu d'ententes internationales ou du quota d'exemption attribué à chaque université constitue désormais près de la moitié des étudiants internationaux inscrits dans les universités québécoises. Pour tous les détails, voir le *Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires* du MESRS.

43. Mémoire présenté par Polytechnique Montréal et l'École de technologie supérieure dans le cadre du Chantier de travail sur la politique du financement des universités, le 31 juillet 2013, p. 21.

Afin d'alléger le poids financier des établissements en matière de recrutement et d'accueil d'étudiants internationaux, il semble nécessaire de se pencher sur la structure de financement des établissements en cette matière. Plus précisément, il est recommandé :

VISION

Révision de la structure de financement

RECOMMANDATIONS

7. Que le gouvernement du Québec révise la structure de financement collégiale et universitaire en ce qui a trait aux étudiants internationaux, de manière à mieux répondre aux besoins des établissements montréalais et leur permettre entre autres de :
 - créer des incitatifs financiers concurrentiels capables d'attirer davantage d'étudiants hautement qualifiés provenant de tous les pays (en tenant compte, notamment, des attentes, besoins et réalités différentes des étudiants selon les bassins de recrutement et les niveaux de scolarité) ;
 - consolider leurs services d'accueil, d'intégration et d'orientation offerts aux étudiants internationaux ;
 - bien préparer et accompagner leur personnel enseignant et non enseignant aux défis que pose l'accueil grandissant d'étudiants venus d'ailleurs ;
 - bénéficier d'un soutien financier accru, stable et pérenne destiné à renforcer leurs efforts de promotion et de recrutement à l'étranger.
 8. Que le gouvernement du Québec, dans le cadre de cette révision, revoie ses ententes internationales et modifie ses règles d'exemption des droits majorés.
-

4.4

UN SOUTIEN PARTICULIER À L'INTERNATIONALISATION DE LA FORMATION COLLÉGIALE, NOTAMMENT TECHNIQUE

Le réseau collégial doit composer en matière d'attraction et d'accueil d'étudiants internationaux avec des contraintes spécifiques qui expliquent en partie le déficit d'attractivité des collèges québécois par rapport aux établissements d'enseignement de niveau équivalent dans les autres provinces canadiennes⁴⁴, et parmi lesquelles figurent :

- Les difficultés terminologiques associées à la compréhension des termes *cégep*, *collégial* et *technicien* à l'étranger ;
- Le manque d'outils de comparabilité internationale capables à la fois de clarifier l'appartenance des formations collégiales québécoises à l'offre d'enseignement supérieur et d'en faciliter la comparaison avec des formations analogues offertes ailleurs dans le monde⁴⁵ ;
- Le plafonnement des places à Montréal (en vertu des critères d'occupation définis par le MESRS (devis pédagogiques)) freinant la capacité d'accueil de nouveaux étudiants internationaux (10 des 12 collèges montréalais ayant atteint leurs quotas) ;
- La non-existence d'une formule systématique de diplomation collégiale technique accélérée pour étudiants internationaux ayant fait une formation générale préalable, pouvant nuire à l'attractivité de ces formations ;
- L'absence, souvent, de ressources internes dédiées à l'accompagnement des étudiants internationaux inscrits, faute de masse critique.

LE RÉSEAU COLLÉGIAL DOIT COMPOSER EN MATIÈRE D'ATTRACTION ET D'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX AVEC DES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES QUI EXPLIQUENT EN PARTIE LE DÉFICIT D'ATTRACTIVITÉ DES COLLÈGES QUÉBÉCOIS PAR RAPPORT AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU ÉQUIVALENT DANS LES AUTRES PROVINCES CANADIENNES.

44. La proportion d'étudiants internationaux inscrits dans les filières équivalentes au niveau collégial québécois est de 17 % en moyenne au Canada, alors qu'elle n'est que de 11 % au Québec.

45. Voir à cet égard les constats et recommandations formulés par le Conseil supérieur de l'Éducation dans son avis *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*, Mai 2013.

Afin de contrer cette sous-utilisation du réseau collégial québécois comme vecteur d'attraction d'étudiants internationaux, étudiants qui plus est pourraient s'avérer potentiellement intéressés par la suite à poursuivre leurs études universitaires au Québec ou à combler des postes de techniciens convoités sur le marché du travail québécois, il est recommandé :

VISION

Internationalisation de la formation collégiale

RECOMMANDATIONS

9. Que le MESRS s'emploie à mieux établir la comparabilité internationale des formations collégiales québécoises et à améliorer leur reconnaissance et leur attractivité sur la scène mondiale, notamment en :
 - développant, tel que le recommande le Conseil supérieur de l'Éducation dans son avis sur l'internationalisation des formations collégiales de mai 2013, un référentiel permettant de camper les particularités des formations collégiales québécoises dans un continuum de formation et d'en assurer une meilleure articulation avec les systèmes d'enseignement étrangers ;
 - soutenant les établissements collégiaux dans le développement d'ententes formelles de reconnaissances mutuelles des formations entre les collèges techniques québécois et leurs équivalents à l'étranger ;
 - envisageant la possibilité d'offrir dans tous les collèges et pour toutes les formations de niveau technique une formule accélérée de diplomation à l'intention des étudiants internationaux qui soit basée sur la reconnaissance de la formation générale acquise dans leur pays d'origine et sur leur niveau de maîtrise du français à leur arrivée ;
 - révisant les critères d'occupation définis dans les devis pédagogiques des collèges de manière à dégager un certain nombre de places supplémentaires pour l'accueil d'étudiants internationaux au sein des collèges montréalais.

Mutualisation des services

10. À défaut d'un nombre d'étudiants internationaux suffisamment élevé dans chacun des collèges pour y implanter un service dédié : mutualiser – entre collèges – les services offerts aux étudiants et soutenir financièrement cette mutualisation.

4.5

UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE, ET CE PARTICULIÈREMENT SUR LES PLANS PROFESSIONNEL ET LINGUISTIQUE

Pour faciliter l'intégration des étudiants venus d'ailleurs et développer leur sentiment d'appartenance pour Montréal, dans l'espoir de les garder à l'issue de leurs études, il importe de jouer sur plusieurs plans tels que l'intégration sociale, mais encore davantage l'intégration professionnelle et linguistique.

Étant donné l'attrait que constitue pour plusieurs la possibilité d'obtenir une première expérience professionnelle au Québec à l'issue de leur formation et le fort potentiel d'intégration et d'ancrage que porte par ailleurs en lui le travail, il semble en effet important de prendre tous les moyens pour préparer et faciliter le maillage entre les étudiants internationaux et le marché du travail québécois, et ce autant durant qu'après leurs études.

Enfin, il est important de s'attarder aux difficultés d'intégration linguistique des étudiants n'ayant pas le français comme langue d'origine car, faute d'être réglées, elles peuvent non seulement avoir un impact négatif sur leur réussite académique, mais également freiner les étudiants non francophones dans leur capacité à se projeter dans un avenir professionnel au Québec.

Ainsi, afin de renforcer l'intégration des étudiants internationaux à la société québécoise, et ce notamment dans une optique éventuelle de rétention à plus long terme, il est proposé d'agir sur trois volets, à savoir l'intégration sociale, l'intégration professionnelle et l'intégration linguistique.

VISION

Accueil chaleureux et structuré à l'arrivée

RECOMMANDATIONS

- 11. Que le gouvernement du Québec accorde un soutien financier afin d'assurer la pérennité du Service Accueil Plus offert à l'ensemble des nouveaux étudiants internationaux du Québec au mois d'août de chaque année et combinant des procédures accélérées d'émission de permis d'études en zone sécurisée et des kiosques d'information et d'orientation dans le hall d'arrivée des vols internationaux de l'aéroport Montréal-Trudeau.
- 12. Pérenniser la formule montréalaise de la Fête des étudiants internationaux qui permet, chaque automne, de souligner officiellement l'arrivée des nouveaux étudiants internationaux inscrits dans l'ensemble des établissements collégiaux et universitaire montréalais et de leur offrir, dans une ambiance festive et conviviale, une occasion de se créer un réseau et de découvrir des organismes et services à leur disposition dans la région.

POUR FACILITER L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS VENUS D'AILLEURS ET DÉVELOPPER LEUR SENTIMENT D'APPARTENANCE POUR MONTRÉAL, DANS L'ESPOIR DE LES GARDER À L'ISSUE DE LEURS ÉTUDES, IL IMPORTE DE JOUER SUR PLUSIEURS PLANS TELS QUE L'INTÉGRATION SOCIALE, MAIS ENCORE DAVANTAGE L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET LINGUISTIQUE.

VISION

Intégration professionnelle (pendant et après les études)

Intégration linguistique (soutien et accessibilité à la francisation)

RECOMMANDATIONS

13. Que le MESRS maintienne le « Programmes études-travail pour étudiants étrangers » favorisant l'accès, pour les étudiants internationaux, à des emplois sur le campus.
 14. Que le gouvernement du Québec fasse connaître aux employeurs le potentiel professionnel des étudiants internationaux en menant une campagne nationale de promotion auprès des employeurs afin de stimuler l'accueil de stagiaires ou l'embauche d'étudiants internationaux diplômés d'un collège ou d'une université québécoise.
 15. Que le MIDI rende accessibles aux étudiants internationaux son offre de programmes et contenus destinés à favoriser l'intégration des personnes immigrantes en emploi (conduites culturelles en emploi, sensibilisation des employeurs à la qualité de la main-d'œuvre étrangère, découverte et compréhension du marché du travail, etc.).
 16. Que les partenaires régionaux multiplient les occasions de découverte, par les étudiants internationaux, du marché du travail montréalais, notamment dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre, en misant sur des formules de stages, visites en entreprises, activités de maillage et réseautage mettant à contribution les entreprises, les chambres de commerce, les comités sectoriels de main-d'œuvre, les organismes de développement économique de la région, les services en employabilité des établissements d'enseignement, etc.
-
17. Que le MIDI rende accessibles gratuitement aux étudiants internationaux n'ayant pas le français comme langue maternelle ses cours de français développés à l'intention des immigrants reçus (cours à temps partiel et en ligne), et ce y compris depuis l'étranger.
 18. Que le MESRS élimine les frais majorés pour les cours de langue française suivis hors programme.
 19. Que le MESRS encourage et soutienne le développement, par les établissements d'enseignement, de programmes linguistiques spécifiquement conçus pour les étudiants internationaux, de manière à leur fournir la base de français nécessaire à leur réussite éducative et à leur intégration au Québec.
-

4.6

LA SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES D'ÉTABLISSEMENT ET LA MISE EN PLACE D'INCITATIFS À LA RÉTENTION

Sur le plan de la rétention, après avoir tout mis en œuvre pour faciliter, durant leurs études, l'intégration sociale, professionnelle et linguistique des étudiants internationaux à la société québécoise, et ce en multipliant les occasions de maillage, d'échange et de francisation, il importe d'agir concrètement pour mieux soutenir ceux et celles qui désirent poursuivre leur projet de vie au Québec. À ce titre, il est proposé de miser spécifiquement sur la simplification et l'accélération des procédures d'établissement permanent et la mise en place d'incitatifs à la rétention.

VISION

Clarifier et simplifier les démarches de prolongation de séjour et d'immigration

RECOMMANDATIONS

20. Que CIC et le MIDI travaillent de concert à développer un contenu informatif intégré à l'attention des étudiants internationaux intéressés à rester à l'issue de leurs études et que ce contenu :
 - rende explicite les options de cheminements possibles et les demandes à effectuer en conséquence aux deux paliers de gouvernement, et ce parfois de façon simultanée;
 - soit notamment communiqué, en présence de représentants des deux institutions, lors des séances d'information organisées régulièrement au sein des établissements d'enseignement;
 - soit également rendu accessible aux étudiants internationaux fréquentant les collèges montréalais, quitte à mutualiser les services ou à développer des formules novatrices de diffusion des contenus pour le collégial.
21. Que CIC simplifie ses démarches, fournisse des informations et directives claires, diminue ses contraintes administratives et accélère ses délais de traitement⁴⁶ liés :
 - au renouvellement du permis d'études canadien, notamment en permettant aux étudiants du Québec d'en faire la demande sans devoir attendre l'obtention de renouvellement du CAQ;
 - à l'émission du permis de travail post-diplôme, de manière, entre autres, à éviter aux étudiants sur le point de diplômé, mais dont les permis de séjours pour études viennent à échéance, de se retrouver sans statut;
 - aux demandes de résidence permanente, en prenant appui sur leur propre Programme de l'expérience canadienne et en s'inspirant du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) du MIDI.

46. Plus spécifiquement, que CIC maintienne des délais de traitements de 30 jours en tout temps (les délais actuels variant de 30 jours en période creuse à 75 jours en période de pointe) pour les demandes traitées au Canada et à un maximum de 2 mois à l'étranger (contrairement aux délais actuels variant de 1 à 12 mois).

VISION

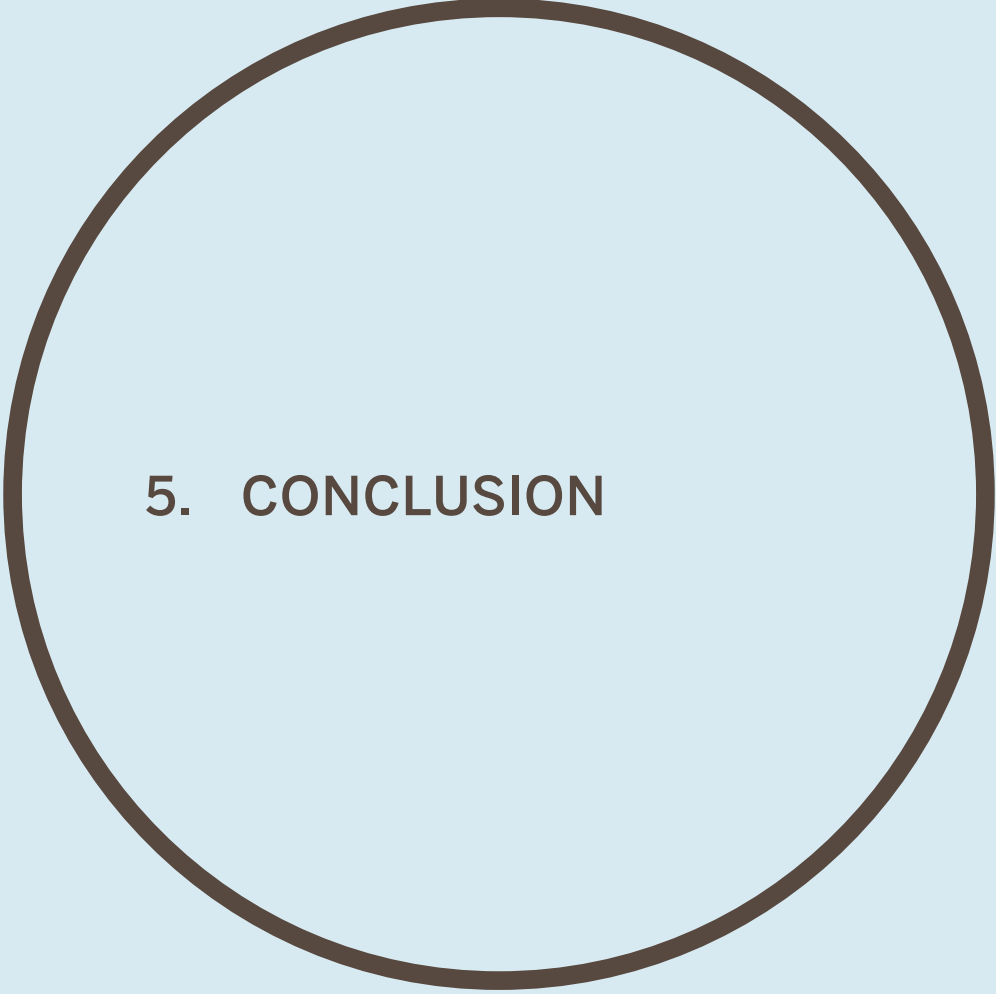
Clarifier et simplifier les démarches de prolongation de séjour et d'immigration (suite)

Incentifs à la rétention

RECOMMANDATIONS

22. Que CIC s'assure de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires des établissements d'enseignement québécois et montréalais de manière à faciliter le travail d'accompagnement offert par ces derniers aux étudiants dans leurs diverses démarches administratives, et ce notamment en :
 - rétablissant un canal de communication direct avec eux ;
 - mettant à disposition un système informatique robuste capable de traiter correctement les différentes demandes de permis d'études et de travail ;
 - exemptant le personnel des services aux étudiants des établissements d'enseignement de l'application de la section 91 de la loi C-35.
23. Que le MIDI simplifie ses démarches et accélère ses délais de traitement associés au renouvellement du CAQ pour études, notamment en :
 - permettant aux étudiants de transmettre, en ligne et au même moment qu'ils transmettent leur demande, les pièces jointes nécessaires au traitement de leur demande⁴⁷ ;
 - transmettant directement au Centre de traitement des demandes CIC de Vegreville, en Alberta (responsable du traitement de l'ensemble des demandes d'immigration et de prorogation de résidences temporaires déposées au Canada), les confirmations de CAQ pour les renouvellements de permis d'études afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de bénéficier du statut implicite lors d'un renouvellement.
24. Que le MIDI envisage la possibilité de rendre admissibles au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) les étudiants de maîtrise et de doctorat dès la fin de leur 2^e semestre plutôt que d'avoir à attendre leur diplomation.
25. Que le MESRS assouplisse ses règles administratives liées à la désinscription obligatoire des étudiants temporairement sans statut ou en rétablissement de statut.
26. Que le gouvernement du Québec offre des incitatifs financiers ou fiscaux pour les étudiants internationaux qui choisissent d'immigrer au Québec, et ce afin de demeurer compétitif à l'échelle nationale et internationale et capter les plus mobiles des étudiants internationaux fraîchement diplômés, notamment aux cycles supérieurs.

47. Cette procédure pourrait réduire de façon importante (en moyenne de 2 semaines) les délais de traitement actuels qui sont principalement reliés à l'exigence du MICC de recevoir par la poste/courrier les documents requis.



5. CONCLUSION

S'appuyant sur les éléments suivants :

- L'importance majeure et croissante de la question de l'internationalisation de l'éducation au niveau mondial et la proactivité de certains pays en ce domaine ;
- L'émergence en force de nouveaux joueurs dans le marché des destinations internationales pour études, notamment en Asie, doublée de la tendance accrue des étudiants à préférer étudier dans un pays de leur région ou sous-continent d'origine (ex. : Amérique latine, Asie centrale, etc.), qui risquent de poser de réels défis d'attraction aux pays occidentaux, dont le Canada ;
- La diminution récente de la part de marché de Montréal au Canada et au Québec pour le nombre d'étudiants internationaux reçus, et ce en dépit d'atouts distinctifs forts ;
- La faible marge de manœuvre financière des établissements d'enseignement postsecondaires en matière d'attraction et d'accueil d'étudiants internationaux ;
- Les récents changements observés à CIC (coupes budgétaires et adoption de nouveaux règlements) influençant directement : 1) la facilité d'accès des étudiants à leur permis de séjour (facilité qui, si elle est compromise, risque de nuire aux efforts par ailleurs consentis par les établissements d'enseignement en matière de promotion et de recrutement à l'étranger) et 2) la capacité des établissements d'enseignement à accompagner les étudiants internationaux reçus dans leurs diverses démarches administratives ;
- Les baisses appréhendées et déjà effectives des effectifs totaux d'étudiants de niveau collégial et universitaire à Montréal, ainsi que les besoins pressants de main-d'œuvre qualifiée dans la région et au Québec en entier ;
- La résonance grandissante, ici, d'arguments en faveur du recours aux talents stratégiques étrangers et la mobilisation effective des acteurs montréalais en matière d'attraction, d'accueil et de rétention des étudiants internationaux ;

... le comité *L'ouverture aux citoyens du monde* propose 26 recommandations concrètes destinées à ce que Montréal et le Québec continuent, et pour longtemps, d'incarner une destination de choix pour ces jeunes et précieux talents étrangers.

Il invite, par cette occasion, l'ensemble des acteurs concernés (CIC, MIDI, MESRS, MRIF, milieu de l'enseignement, société civile, milieu des affaires) à s'allier et à coordonner leurs efforts dans un continuum d'intervention couvrant les phases d'attraction, d'accueil, d'intégration et de rétention des étudiants internationaux et articulés autour des éléments de vision suivants :

En matière d'**ATTRACTION** :

1. La simplification et la clarification des démarches d'entrée au pays
2. Un effort accru de promotion de l'offre éducative québécoise à l'étranger et la mise en place d'incitatifs financiers, particulièrement pour les cycles supérieurs universitaires
3. La révision de la structure de financement des établissements d'enseignement postsecondaires, en cohérence avec les coûts associés au recrutement et à l'accueil d'étudiants internationaux
4. Un soutien particulier à l'internationalisation de la formation collégiale, notamment technique

En matière d'**ACCUEIL** et **INTÉGRATION**

5. Une meilleure intégration des étudiants à la société québécoise, et ce, particulièrement sur les plans professionnel et linguistique

En matière de **RÉTENTION**

6. La simplification des démarches d'établissement et la mise en place d'incitatifs à la rétention

Mais plus largement, le comité invite, par cet Avis, le gouvernement du Québec à élaborer, de concert avec les établissements d'enseignement de son territoire, une **politique d'internationalisation de l'enseignement supérieur**⁴⁸ qui fasse la part belle à l'enjeu de la mobilité internationale entrante et permette au Québec de regagner le terrain perdu au cours des dernières années en matière d'attraction d'étudiants internationaux.

MAIS PLUS LARGEMENT, LE COMITÉ INVITE, PAR CET AVIS, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À ÉLABORER, DE CONCERT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE SON TERRITOIRE, UNE POLITIQUE D'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR QUI FASSE LA PART BELLE À L'ENJEU DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE ENTRANTE ET PERMETTE AU QUÉBEC DE REGAGNER LE TERRAIN PERDU AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES EN MATIÈRE D'ATTRACTION D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX.

48. Le terme « internationalisation de l'enseignement supérieur » est susceptible de regrouper un ensemble d'actions allant du développement de partenariats de recherche internationaux au recrutement d'étudiants internationaux et de chercheurs étrangers, en passant par la promotion des expériences d'apprentissage à l'étranger auprès des étudiants nationaux et l'exportation de services nationaux fondés sur le savoir.

Plus spécifiquement, les membres du comité *L'ouverture aux citoyens du monde* sont d'avis que cette politique devrait, en matière de mobilité étudiante entrante :

- Réaffirmer la valeur scientifique, culturelle, économique et démographique liée à la présence d'étudiants internationaux au Québec ;
- Reconnaître les établissements d'enseignement postsecondaires comme des partenaires clés du recrutement, de l'accueil, de l'intégration, de la réussite et de la rétention des étudiants internationaux et les soutenir à la hauteur des défis que posent, pour toutes leurs composantes (administratives et académiques), les processus de recrutement et d'accueil grandissant de ces étudiants ;
- Offrir un cadre et des ressources nécessaires pour que l'ensemble des acteurs du secteur, dans le respect de l'autonomie et des façons de faire de chacun, puisse tirer profit, à l'échelle mondiale, des nouvelles occasions de partenariat et de croissance dans ce domaine ;
- S'harmoniser avec l'ensemble des politiques provinciales (ex. : développement économique, éducation, immigration, marché du travail, relations internationales, etc.) et favoriser la collaboration entre les ministères concernés ;
- Mettre l'accent sur le collégial technique et les cycles supérieurs universitaires ;
- Mettre l'accent sur la qualité de l'enseignement, des formations et de la recherche disponibles au Québec ;
- Mettre l'accent sur Montréal, son pouvoir d'attraction, son caractère unique et ses enjeux spécifiques ;
- Intégrer également, entre autres enjeux, celui de la mobilité sortante de nos étudiants québécois.

Ainsi seulement, avec la mise en œuvre des recommandations suggérées et l'affirmation, au sein d'une politique d'internationalisation de l'enseignement supérieur, d'une vision forte et cohérente, Montréal et le Québec seront-ils en mesure de se positionner comme des acteurs de premier plan à l'échelle mondiale en matière d'attraction et de rétention d'étudiants internationaux et de continuer, et pour longtemps, d'incarner une destination de choix pour ces jeunes et précieux talents étrangers.

BIBLIOGRAPHIE

AD HOC RECHERCHE pour le compte de la CRÉ de Montréal, « *Étude exploratoire sur la rétention des étudiantes et des étudiants étrangers au Québec* », 2009.

ASSOCIATION DES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES DU CANADA, *Internationaliser les collèges et instituts canadiens, Le premier rapport national sur la mobilité et l'éducation internationales*, 2010.

CHATEL-DEREPENTIGNY, JOËLLE, MONTMARQUETTE, CLAUDE ET FRANÇOIS VAILLANCOURT, *Les étudiants internationaux au Québec : état des lieux, impacts économiques et politiques publiques, Série scientifique*, CIRANO, 2011.
<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2011s-71.pdf>

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC, *Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, 27 mai 2011.

CONFERENCE BOARD OF CANADA, *The Economic Implications of International Education for Canada and Nine Comparator Countries: A comparison of International Education Activities and Economic Performance*, présenté au bureau des relations culturelles internationales, Département des affaires étrangères et du commerce international, 1999.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE MONTRÉAL, *Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal*, novembre 2006.

CONSEIL DES SCIENCES, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION (CSTI), *De l'imagination à l'innovation : Le parcours du Canada vers la prospérité, L'état des lieux en 2010 – Le système des sciences, de la technologie et de l'innovation au Canada*, Ottawa, 2011.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*, mai 2013.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale – Utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité*, 2014.
<http://international.gc.ca/global-markets-marches-mondiaux/education/strategy-strategie.aspx?lang=fra>

GOUVERNEMENT DU MANITOBA, *Stratégie internationale de l'éducation de la province du Manitoba*, 2012. <http://www.gov.mb.ca/ie/about/mandate.fr.html>

GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, *British Columbia's International Education Strategy*, 2012. <http://www.aved.gov.bc.ca/internationaleducation/welcome.htm>

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC), *Faits et chiffres 2012 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires*, 2012.
<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2012/temporaires/01.asp>

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA STRATÉGIE DU CANADA EN MATIÈRE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE, *L'éducation internationale : un moteur-clé de la prospérité future du Canada*, Août 2012.
<http://www.international.gc.ca/education/report-rapport/strategy-strategie/index.aspx?lang=fra&view=d>
http://www.conferenceboard.ca/Libraries/EDUC_PUBLIC/Eco_implicationsInternationalEducation.sflb

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) [CMEC], *Pour mettre l'éducation au Canada à la portée du monde, et le monde à celle du Canada : un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale à l'intention des provinces et des territoires, en partenariat avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration*, Juin 2011.
http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/264/COF_Bringing_Ed_to_Canada_FR.pdf

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE L'UNESCO

- Feuillet *La mobilité des étudiants internationaux*, mis à jour le 6 mai 2014.
<http://www.uis.unesco.org/Education/Pages/international-student-flow-vizFR.aspx>
- Centre de données (Éducation)
<http://data.uis.unesco.org/Index.aspx>

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (MAECI), *Pratiques exemplaires pour la promotion des services canadiens d'éducation*, Septembre 2009.
<http://www.international.gc.ca/education/practices-pratiques.aspx?lang=fra>

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE (MESRS) :

- *Prévisions provinciales de l'effectif étudiant au collégial*, Édition 2013 (PDF)
http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Statistiques/PrevisionEffectifEtudiant/2013/Prev_ensemble_collegial_2013.pdf
- *Prévisions régionales de l'effectif étudiant au collégial*, Édition 2013 (Modifications apportées le 16 septembre 2013 - Tableau RA 06, Montréal)
http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Statistiques/PrevisionEffectifEtudiant/2013/Prev_C_Regions_Adm_2013.pdf
- *Prévisions de l'effectif étudiant à l'université – Prévisions de 2011 à 2025*
http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Statistiques/PrevisionEffectifEtudiant/PrevEffUniv_CycleProv.2011-2025.pdf
- *Programmes de bourses d'excellence pour étudiants étrangers*
http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses/Fiches_programmes/index_V1_1B_1C_1I_1M_1W.htm
- *Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires*
<http://www.mesrst.gouv.qc.ca/universites/personnel-duniversite/etudier-au-quebec-a-luniversite-etudiants-etrangers/programme-dexemption-des-droits-de-scolarite-supplementaires/>
<http://www.mesrst.gouv.qc.ca/colleges/etudiants-au-collegial/etudier-au-quebec-au-collegial-etudiants-etrangers/programme-dexemption-des-frais-de-scolarite-supplementaires/>
- *Statistiques sur les étudiants étrangers dans le réseau collégial et universitaire 2013*
http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Statistiques/EtudiantsEtrangers/

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC (MICC), *Compilation spéciale, Direction des politiques et programmes d'immigration, 2011 : Étudiants ayant déposé une demande de certificat de sélection du Québec (DCS) de 2008 à 2010, Statistiques portant sur les certificats d'acceptation du Québec (CAQ)*.

OCDE, *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'éducation*, Éditions OCDE, 2013.
[http://www.oecd.org/fr/edu/eag2013%20\(Fr\)--post-B%C3%A0T%2013%2009%202013%20\(eBook\)-v12.pdf](http://www.oecd.org/fr/edu/eag2013%20(Fr)--post-B%C3%A0T%2013%2009%202013%20(eBook)-v12.pdf)

OCDE, *Regards sur l'éducation 2011 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, 2011.
www.oecd.org/edu/rse2011

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL ET HEC MONTRÉAL, *Mémoire présenté par Polytechnique Montréal et l'École de technologie supérieure dans le cadre du Chantier de travail sur la politique du financement des universités*, le 31 juillet 2013.

QS, *Best Student Cities in the World Ranking*, 2013.
<http://www.topuniversities.com/city-rankings/2013>

ROSLYN KUNIN & ASSOCIATES, INC. (RKA, Inc.), *Présenté au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada – Mise à jour, Rapport final*, Révisé en mai 2012.

STATISTIQUE CANADA, *Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)*, 2012. <http://www.topuniversities.com/city-rankings/2013>

SUTER, BRIGITTE & JANDL, MICHAEL, *Comparative study on policies towards foreign graduates – Study on Admission and Retention Policies towards Foreign Students in Industrialized Countries*, International Centre of Migration Policy Development (ICMPD), Vienna, 2006. <http://research.icmpd.org/1280.html>

THE ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT LTD AND BANK OF COMMUNICATIONS LIMITED, *The Bank of Communications Sea Turtle Index : Benchmarking potential returns on investment in international education*, 2013.
http://www.seaturtleindex.com/static/files/BOCOM_Sea_Turtle_Index-English.pdf

UNIVERSITÉ MCGILL, *Simplicité, équité et performance*, *Mémoire présenté par l'Université McGill dans le cadre du Chantier de travail sur la politique du financement des universités*, le 31 juillet 2013.

WADHWA, V. ET AL., *America's New Immigrant Entrepreneurs, Part 1*, 2007.

WADHWA, V. ET AL., *Education, Entrepreneurship and Immigration: America's New Immigrant Entrepreneurs, Part II*, 2007.

MEMBRES DU COMITÉ

MEMBRES ACTUELS**Louise Béliveau**Vice-rectrice aux affaires étudiantes
et au développement durable**Université de Montréal****Christian Bernard**

Économiste en chef

Montréal International**Jean Choquette**

Adjoint exécutif au directeur général

Polytechnique Montréal**Louis Côté**Directeur, Bureau de la coordination
internationale, **École de technologie
supérieure (ÉTS)****René Côté**

Vice-recteur à la vie académique

**Université du Québec à Montréal
(UQAM)****Marie-Pier Veilleux**Directrice, Développement, diversité
métropolitaine, **Chambre de commerce
du Montréal métropolitain****Malika Habel**

Directrice générale

Collège de Maisonneuve**Olivier Marcil**

Vice-principal aux relations externes

Université McGill**Hugue Mbedi Ebongue**Vice-président, **Forum jeunesse
de l'île de Montréal****Federico Pasin**Secrétaire général, **HEC Montréal****Maurice Piché**

Directeur général

Collège de Bois-de-Boulogne**Louis Roy**Conseiller aux Affaires internationales
Ville de Montréal**Bradley Tucker**Vice-recteur associé, Services aux
étudiants et Effectifs étudiants
Université Concordia**MEMBRES EN 2013-2014****Hélène David****Présidente** du comitéPrécédemment Vice-rectrice aux relations
internationales, à la Francophonie
et aux partenariats institutionnels**Université de Montréal**Maintenant Ministre de la Culture et des
Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la
langue française du Québec**Hervé Pilon****Vice-président du comité**

Précédemment Directeur général

Cégep André-LaurendeauMaintenant Directeur général du Collège
Montmorency**André Chabot**Précédemment Directeur du
développement stratégique**Montréal International**Maintenant Directeur développement
corporatif, Québec International**COLLABORATEURS****Marjolaine Adam**Conseillère principale, Bureau
de la coordination internationale**École de technologie supérieure (ÉTS)****Vanessa Casanovasi Michel**Coordonnatrice, Secteur des étudiants
internationaux, Service aux étudiants**Polytechnique Montréal****Maria Dolores Ottero**Directrice, Centre des services d'accueil
et de soutien socioéconomique, Services
à la vie étudiante, **Université du Québec
à Montréal (UQAM)****Hoda Tebechrani**Directrice des relations gouvernementales
et communautaires, Bureau des Affaires
publiques, **Université McGill****Richard Filion**Président, **Regroupement des collèges
du Montréal métropolitain (RCMM)**Directeur général, **Collège Dawson**

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Alors que la mobilité internationale étudiante explose à l'échelle planétaire et que Montréal caracole par ailleurs aux plus hauts sommets de classements mondiaux des meilleures villes où étudier sur la base d'atouts forts et distinctifs, force est de constater que Montréal et le Québec perdent malgré tout, depuis quelques années, du terrain à l'échelle canadienne et internationale en ce domaine.

—

Cela est d'autant plus inquiétant que la recherche accrue d'étudiants internationaux s'inscrit dans une conjoncture où Montréal et le Québec font face à des baisses appréhendées et effectives à la fois de leurs effectifs collégiaux et universitaires et à des besoins pressants de main-d'œuvre qualifiée. Dans pareil contexte, le présent avis vise à offrir aux acteurs et décideurs concernés un portrait à jour, une vision prospective, un argumentaire convaincant et des pistes de solution réalistes afin d'améliorer l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention des étudiants internationaux à Montréal.

—

Le présent avis est réalisé dans le cadre des travaux de la démarche « Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation » de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, et plus particulièrement de son comité *L'ouverture aux citoyens du monde*, dont les membres sont Montréal International (qui a apporté son soutien particulier à la réalisation de la section statistique), l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Université du Québec à Montréal, l'Université Concordia, Polytechnique Montréal, HEC Montréal, l'École de technologie supérieure (ÉTS), le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM), la Ville de Montréal, le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM).

L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE ET L'APPORT SUBSTANTIEL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

La mondialisation de l'économie et la multiplication des moyens de communication et de déplacements entraînent de plus en plus d'étudiants à partir à l'étranger afin d'accéder aux meilleurs systèmes d'éducation de la planète, d'apprendre des pays en tête de peloton et d'acquérir de nouvelles expériences. Le phénomène de mobilité étudiante est en effet en explosion à l'échelle planétaire, le nombre d'étudiants internationaux dans les pays de l'OCDE ayant doublé entre 2000 et 2010 (passé de 2 M à 4,1 M) pour atteindre près de 4,3 millions d'étudiants en 2011. Plus encore, on projette qu'ils seront 6,4 millions en 2025.

Pour les pays qui les accueillent, le recours à ces talents étrangers représente un atout de premier plan dans l'économie fondée sur le savoir et l'innovation, en plus bien souvent de constituer un élément de réponse à leurs enjeux démographiques. Ainsi, pour Montréal, qui en comptait 25 437 sur son territoire à l'automne 2012, leur seule présence constitue non seulement un enrichissement culturel précieux, mais également une contribution significative à la recherche et à l'innovation (le tiers d'entre eux étant inscrit aux cycles supérieurs universitaires).

S'ajoutent à ces avantages des retombées économiques substantielles qui se chiffraient pour le Québec, en 2010, à plus de 1 milliard de dollars, 10 000 emplois générés et plus de 88 millions de contribution au trésor public. Avec un diplôme national en poche, des réseaux de contacts et une expérience de vie ici, les étudiants internationaux représentent enfin à la fois d'excellents ambassadeurs de Montréal à l'étranger et un bassin d'immigration tout à fait privilégié.

Pas étonnant dans ce contexte que pays et métropoles, occidentaux comme émergents, se livrent une concurrence intense et grandissante pour les attirer et, si possible, les retenir. C'est dans cet environnement particulier que Montréal se débat, avec de forts atouts en poche mais également des défis considérables à relever.

LA POSITION DE MONTRÉAL : DE FORTS ATOUTS, MAIS UNE URGENCE D'AGIR

Nommée deux années de file (2012 et 2013) dans le top 10 des meilleures villes étudiantes au monde selon la firme QS, Montréal peut compter sur des arguments choc pour se distinguer à l'échelle planétaire. Centre universitaire et de recherche reconnu, qui plus est bilingue et au confluent des influences nord-américaines et européennes, Montréal a en effet de forts atouts en poche, parmi lesquels le prestige de ses institutions et la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y pratiquent, une qualité de vie reconnue pour son heureux mélange de calme, de sécurité, de vitalité culturelle et d'ouverture à la diversité, des coûts somme toute raisonnables de séjour (droits de scolarité et coût de la vie confondus) et possibilité d'y développer son employabilité dans un environnement dynamique sur le plan économique et laissant place à la jeunesse.

Cependant, en dépit de ces atouts, et malgré une croissance continue du nombre d'étudiants internationaux reçus (+ 38 % entre 2006 et 2012), Montréal ne semble pas tirer pleinement profit de la croissance fulgurante du phénomène de mobilité internationale étudiante. Une partie de cet état de fait s'explique par des dynamiques mondiales à l'œuvre telles que l'émergence en force de nouveaux joueurs dans le marché des destinations pour études, particulièrement en Asie, région qui reçoit désormais 20 % de tous les étudiants en mobilité de la planète (en hausse de 9 points de pourcentage en 10 ans) ou encore la proactivité de certains États à promouvoir leur offre éducative à l'étranger et à l'assortir d'incitatifs forts tant financiers, linguistiques que réglementaires.

Ce qui inquiète davantage, par contre, est le recul relatif subi par Montréal au sein de l'ensemble canadien au cours des dernières années. En effet, alors qu'entre 1999 et 2009 le Canada a vu sa part de marché mondial augmenter de 1 % (passant de 2 % à 3 % des effectifs mondiaux), se classant ainsi au 8^e rang des pays recevant le plus d'étudiants internationaux au monde, Montréal perdait au même moment du terrain

dans l'ensemble canadien, et ce particulièrement au niveau universitaire. En effet, si Montréal demeurait, en 2010, la première région administrative d'accueil au pays en matière d'étudiants internationaux de niveau universitaire, avec 17 % d'entre eux, cela constituait un recul de 4 points de pourcentage par rapport à 2002.

Au sein même du Québec, le poids relatif de Montréal est en baisse. Alors que la métropole accueillait 79 % de tous les étudiants internationaux du Québec en 2004, cette proportion avait chuté de 5 points huit ans plus tard (en 2012). Cela est d'autant plus inquiétant que cette baisse d'attractivité relative de Montréal entraîne le Québec dans sa chute, le Québec étant en effet la province canadienne qui a encaissé, durant cette même période, le plus grand recul de son poids relatif en matière d'effectifs d'étudiants internationaux, et ce essentiellement au profit de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

DES PISTES DE SOLUTION

Pour redresser la barre, renforcer l'attractivité de Montréal comme destination internationale d'études, et espérer tirer collectivement le maximum de la richesse culturelle, sociale, économique et scientifique liée à la présence d'étudiants internationaux sur son territoire, le comité *L'ouverture aux citoyens du monde* invite l'ensemble des acteurs concernés (CIC, MRIF, MESRS, MIDI, milieu de l'enseignement, société civile, milieu des affaires, etc.) à s'allier et à coordonner leurs efforts dans un continuum d'intervention couvrant les phases d'attraction, d'accueil, d'intégration et de rétention des étudiants internationaux.

Précisément, il propose de mettre en œuvre 26 recommandations concrètes articulées autour des enjeux prioritaires suivants :

En matière d'**ATTRACTION** :

1. La simplification et la clarification des démarches d'entrée au pays
2. Un effort accru de promotion de l'offre éducative québécoise à l'étranger et la mise en place d'incitatifs financiers, particulièrement pour les cycles supérieurs universitaires
3. La révision de la structure de financement des établissements d'enseignement postsecondaires, en cohérence avec les coûts associés au recrutement et à l'accueil d'étudiants internationaux
4. Un soutien particulier à l'internationalisation de la formation collégiale, notamment technique

En matière d'**ACCUEIL** et **INTÉGRATION**

5. Une meilleure intégration des étudiants à la société québécoise, et ce particulièrement sur les plans professionnel et linguistique

En matière de **RÉTENTION**

6. La simplification des démarches d'établissement et la mise en place d'incitatifs à la rétention

Mais plus largement encore, le comité invite, par cet Avis, le gouvernement du Québec à élaborer, de concert avec les établissements d'enseignement de son territoire, une politique d'internationalisation de l'enseignement supérieur qui fasse la part belle à l'enjeu de la mobilité internationale entrante et permette au Québec de regagner le terrain perdu au cours des dernières années en matière d'attraction d'étudiants internationaux. Afin que Montréal et le Québec se positionnent comme des acteurs de premier plan à l'échelle mondiale en cette matière et continuent, et pour longtemps, d'incarner une destination de choix pour ces jeunes et précieux talents étrangers.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

En matière d'ATTRACTION :

VISION

**Simplifier
les démarches
d'obtention
de permis de
séjour**

RECOMMANDATIONS

1. Que CIC communique clairement les critères d'admissibilité, facilite le processus de suivi et améliore l'accessibilité géographique (aux médecins accrédités et aux bureaux de visas canadiens) et la rapidité de traitement de ses services et processus liés à la délivrance des permis d'études canadiens et de visas de résident temporaire.
2. Que le MIDI garantisse, tout au long de l'année, y compris dans les périodes de pointe comme l'été, le maintien de la qualité de ses services et le respect de délais raisonnables dans le traitement des demandes d'émission du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études.
3. Que les autorités d'immigration québécoises et canadiennes examinent la possibilité pour les ressortissants des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'effectuer simultanément la demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et celle du permis d'études délivré par les autorités fédérales.

**Promotion
et recrutement**

4. Que le gouvernement du Québec se dote d'une stratégie de promotion de l'offre éducative québécoise à l'étranger qui utilise à leur plein potentiel les nouveaux moyens de communication et mette l'accent sur Montréal comme pôle majeur d'attraction.
5. Que les intervenants montréalais s'unissent pour développer des projets concertés en matière d'attraction d'étudiants internationaux, tels la création d'une image de marque montréalaise (qui capitalise sur les atouts de la métropole) ou encore l'organisation de missions à l'étranger.

**Incitatifs
à l'attraction**

6. Que le gouvernement du Québec augmente son soutien et ses programmes de bourses afin d'accroître les aides financières disponibles aux étudiants internationaux qui poursuivent des études collégiales techniques et universitaires, notamment aux cycles supérieurs (à l'image de la Colombie-Britannique et de l'Ontario), dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu.

VISION

Révision de la structure de financement

Internationalisation de la formation collégiale

Mutualisation des services entre collèges

RECOMMANDATIONS

7. Que le gouvernement du Québec révise la structure de financement collégiale et universitaire en ce qui a trait aux étudiants internationaux, de manière à mieux répondre aux besoins des établissements montréalais et leur permettre entre autres de :
 - créer des incitatifs financiers concurrentiels capables d'attirer davantage d'étudiants hautement qualifiés provenant de tous les pays (en tenant compte, notamment, des attentes, besoins et réalités différentes des étudiants selon les bassins de recrutement et les niveaux de scolarité) ;
 - consolider leurs services d'accueil, d'intégration et d'orientation offerts aux étudiants internationaux ;
 - bien préparer et accompagner leur personnel enseignant et non enseignant aux défis que pose l'accueil grandissant d'étudiants venus d'ailleurs ;
 - bénéficier d'un soutien financier accru, stable et pérenne destiné à renforcer leurs efforts de promotion et de recrutement à l'étranger.
 8. Que le gouvernement du Québec, dans le cadre de cette révision, revoie ses ententes internationales et modifie ses règles d'exemption des droits majorés.
-
9. Que le MESRS s'emploie à mieux établir la comparabilité internationale des formations collégiales québécoises et à améliorer leur reconnaissance et leur attractivité sur la scène mondiale, notamment en :
 - développant, tel que le recommande le Conseil supérieur de l'Éducation dans son avis sur l'internationalisation des formations collégiales de mai 2013, un référentiel permettant de camper les particularités des formations collégiales québécoises dans un continuum de formation et d'en assurer une meilleure articulation avec les systèmes d'enseignement étrangers ;
 - soutenant les établissements collégiaux dans le développement d'ententes formelles de reconnaissances mutuelles des formations entre les collèges techniques québécois et leurs équivalents à l'étranger ;
 - envisageant la possibilité d'offrir dans tous les collèges et pour toutes les formations de niveau technique une formule accélérée de diplomation à l'intention des étudiants internationaux qui soit basée sur la reconnaissance de la formation générale acquise dans leur pays d'origine et sur leur niveau de maîtrise du français à leur arrivée ;
 - révisant les critères d'occupation définis dans les devis pédagogiques des collèges de manière à dégager un certain nombre de places supplémentaires pour l'accueil d'étudiants internationaux au sein des collèges montréalais.
-
10. À défaut d'un nombre d'étudiants internationaux suffisamment élevé dans chacun des collèges pour y implanter un service dédié : de mutualiser – entre collèges – les services offerts aux étudiants et de soutenir financièrement cette mutualisation.
-

En matière d'**ACCUEIL** et **INTÉGRATION** :

VISION

**Accueil
chaleureux
et structuré
à l'arrivée**

**Intégration
professionnelle
(pendant
et après les
études)**

RECOMMANDATIONS

11. Que le gouvernement du Québec accorde un soutien financier afin d'assurer la pérennité du Service Accueil Plus offert à l'ensemble des nouveaux étudiants internationaux du Québec au mois d'août de chaque année et combinant des procédures accélérées d'émission de permis d'études en zone sécurisée et des kiosques d'information et d'orientation dans le hall d'arrivée des vols internationaux.
12. Pérenniser la formule montréalaise de la Fête des étudiants internationaux qui permet, chaque automne, de souligner officiellement l'arrivée des nouveaux étudiants internationaux inscrits dans l'ensemble des établissements collégiaux et universitaire montréalais et de leur offrir, dans une ambiance festive et conviviale, une occasion de se créer un réseau et de découvrir des organismes et services à leur disposition dans la région.
13. Que le MESRS maintienne le programme « Études-travail étudiant étranger » favorisant l'accès, pour les étudiants internationaux, à des emplois sur le campus.
14. Que le gouvernement du Québec fasse connaître aux employeurs le potentiel professionnel des étudiants internationaux en menant une campagne nationale de promotion auprès des employeurs afin de stimuler l'accueil de stagiaires ou l'embauche d'étudiants internationaux diplômés d'un collège ou d'une université québécoise.
15. Que le MIDI rende accessibles aux étudiants internationaux son offre de programmes et contenus destinés à favoriser l'intégration des personnes immigrantes en emploi (conduites culturelles en emploi, sensibilisation des employeurs à la qualité de la main-d'œuvre étrangère, découverte et compréhension du marché du travail, etc.).
16. Que les partenaires régionaux multiplient les occasions de découverte, par les étudiants internationaux, du marché du travail montréalais, notamment dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre, en misant sur des formules de stages, visites en entreprises, activités de maillage et réseautage mettant à contribution les entreprises, les chambres de commerce, les comités sectoriels de main-d'œuvre, les organismes de développement économique de la région, les services en employabilité des établissements d'enseignement, etc.

VISION

**Intégration
linguistique
(soutien et
accessibilité à
la francisation)**

RECOMMANDATIONS

17. Que le MIDI rende accessibles gratuitement aux étudiants internationaux n'ayant pas le français comme langue maternelle ses cours de français développés à l'intention des immigrants reçus (cours à temps partiel et en ligne), et ce y compris depuis l'étranger.
 18. Que le MESRS élimine les frais majorés pour les cours de langue française suivis hors programme.
 19. Que le MESRS encourage et soutienne le développement, par les établissements d'enseignement, de programmes linguistiques spécifiquement conçus pour les étudiants internationaux, de manière à leur fournir la base de français nécessaire à leur réussite éducative et à leur intégration au Québec.
-

En matière de **RÉTENTION** :

VISION

Clarifier et simplifier les démarches de prolongation de séjour et d'immigration

RECOMMANDATIONS

20. Que CIC et le MIDI travaillent de concert à développer un contenu informatif intégré à l'attention des étudiants internationaux intéressés à rester à l'issue de leurs études et que ce contenu :
 - rende explicite les options de cheminements possibles et les demandes à effectuer en conséquence aux deux paliers de gouvernement, et ce parfois de façon simultanée ;
 - soit notamment communiqué, en présence de représentants des deux institutions, lors des séances d'information organisées régulièrement au sein des établissements d'enseignement ;
 - soit également rendu accessible aux étudiants internationaux fréquentant les collèges montréalais, quitte à mutualiser les services ou à développer des formules novatrices de diffusion des contenus pour le collégial.
21. Que CIC simplifie ses démarches, fournisse des informations et directives claires, diminue ses contraintes administratives et accélère ses délais de traitement⁴⁸ liés :
 - au renouvellement du permis d'études canadien, notamment en permettant aux étudiants du Québec d'en faire la demande sans devoir attendre l'obtention de renouvellement du CAQ ;
 - à l'émission du permis de travail post-diplôme, de manière, entre autres, à éviter aux étudiants sur le point de diplômer, mais dont les permis de séjours pour études viennent à échéance, de se retrouver sans statut ;
 - aux demandes de résidence permanente, en prenant appui sur leur propre Programme de l'expérience canadienne et en s'inspirant du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) du MIDI.

48. Plus spécifiquement, que CIC maintienne des délais de traitements de 30 jours en tout temps (les délais actuels variant de 30 jours en période creuse à 75 jours en période de pointe) pour les demandes traitées au Canada et à un maximum de 2 mois à l'étranger (contrairement aux délais actuels variant de 1 à 12 mois).

VISION

Clarifier et simplifier les démarches de prolongation de séjour et d'immigration (suite)

Incitatifs à la rétention

RECOMMANDATIONS

22. Que CIC s'assure de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires des établissements d'enseignement québécois et montréalais de manière à faciliter le travail d'accompagnement offerts par ces derniers aux étudiants dans leurs diverses démarches administratives, et ce notamment en :
 - rétablissant un canal de communication direct avec eux ;
 - mettant à disposition un système informatique robuste capable de traiter correctement les différentes demandes de permis d'études et de travail ;
 - exemptant le personnel des services aux étudiants des établissements d'enseignement de l'application de la section 91 de la loi C-35.
23. Que le MIDI simplifie ses démarches et accélère ses délais de traitement associés au renouvellement du CAQ pour études, notamment en :
 - permettant aux étudiants de transmettre, en ligne et au même moment qu'ils transmettent leur demande, les pièces jointes nécessaires au traitement de leur demande⁴⁹.
 - transmettant directement au Centre de traitement des demandes CIC de Vegreville, en Alberta (responsable du traitement de l'ensemble des demandes d'immigration et de prorogation de résidences temporaires déposées au Canada), les confirmations de CAQ pour les renouvellements de permis d'études afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de bénéficier du statut implicite lors d'un renouvellement.
24. Que le MIDI envisage la possibilité de rendre admissibles au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) les étudiants de maîtrise et de doctorat dès la fin de leur 2^e semestre plutôt que d'avoir à attendre leur diplomation.
25. Que le MESRS assouplisse ses règles administratives liées à la désinscription obligatoire des étudiants temporairement sans statut ou en rétablissement de statut.
26. Que le gouvernement du Québec offre des incitatifs financiers ou fiscaux pour les étudiants internationaux qui choisissent d'immigrer au Québec, et ce afin de demeurer compétitif à l'échelle nationale et internationale et capter les plus mobiles des étudiants internationaux fraîchement diplômés, notamment aux cycles supérieurs.

49. Cette procédure pourrait réduire de façon importante (en moyenne de 2 semaines) les délais de traitement actuels qui sont principalement reliés à l'exigence du MIDI de recevoir par la poste/courrier les documents requis.



1550, rue Metcalfe, bureau 810, Montréal (QC) H3A 1X6
T. 514.842.2400 F. 514.842.4599
www.credemontreal.qc.ca